



PARC TECHNOLOGIQUE
DES RIVES DE LOISE

- 85
- 86
- 87
- 88 bio 34
- 89 bio 31
- 11 ae tech
- 11 ams

Rapport

d'activité 2009

Agglomération de la Région de Compiègne



Armancourt,
Maire : Eric Bertrand



Bienville,
Maire : Thierry Hochet



Choisy-au-Bac,
Maire : Jean-Noël Guesnier



Clairoix,
Maire : Laurent Portebois



Compiègne,
Maire : Philippe Marini



Janville,
Maire : Sadi Guerdin



Jaux,
Maire : Christian Navarro



Jonquières,
Maire : Baudouin Gérard



Introduction

Philippe Marini,
Président de l'Agglomération de
la Région de Compiègne

p 3

1 Construire aujourd'hui l'avenir du Compiégnois

p 4

- > Le SCoT : définir les grandes orientations pour 2025
- > Le nouveau pont urbain et l'aménagement du cœur d'agglomération
- > Les Hauts de Margny en pleine expansion
- > Paris-Oise, port intérieur, au cœur de la Technopole fluviale de Compiègne

2 Favoriser l'emploi

p 20

- > Le développement économique par l'innovation
- > De nouvelles entreprises dans le Compiégnois
- > Tourisme : additionnons nos forces
- > Un accompagnement vers l'emploi

3 Des logements et des équipements dans les communes

p 32

- > Une politique de l'habitat pour tous
- > De nouveaux quartiers dans les communes
- > Saint-Sauveur, deux grands projets pour la commune
- > Des équipements à l'échelle de l'agglomération

4 Pour un développement durable

p 42

- > Développement durable : une vision à long terme
- > Collecte des déchets et sensibilisation au tri
- > Le SAGE organise la gestion de l'eau
- > Eau potable : une qualité à protéger
- > La lutte contre les inondations
- > Assainissement : un réseau performant
- > Transports : le réseau évolue

5 Le fonctionnement de l'ARC

p 56

- > Les finances de l'agglomération en 2009
- > Services partagés, une aide pour toutes les communes de l'ARC
- > Les élus et les services de l'ARC
- > L'ARC en chiffres





L'annonce de la fermeture de l'usine Continental de Clairoux, en mars 2009, a constitué un choc pour tous les habitants de notre agglomération et bien au-delà.

L'ARC était, jusqu'à ces dernières années, privilégiée avec un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale.

Depuis 2006, l'emploi salarié privé diminue avec la réduction de l'emploi industriel. Et celle-ci n'est pas totalement compensée par la création d'emplois tertiaires.

C'est une situation qui nous impose de réagir fermement car des opportunités s'ouvrent à nous. Les élus de l'ARC ont choisi de les saisir pour donner à notre territoire toutes les chances de surmonter au mieux la crise économique que nous traversons.

Le projet de canal Seine-Nord Europe nous place plus que jamais au cœur des grandes voies d'échanges entre la Normandie, l'Île-de-France et l'Europe du Nord. C'est pourquoi nous travaillons avec la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées et le département de l'Oise à un projet de plate-forme multimodale à Longueil-Sainte-Marie.

L'ensemble universitaire de renommée internationale constitué par l'UTC et l'ESCOM est un cas unique en France pour une agglomération de la taille de la nôtre. Aux côtés d'entreprises compiégnaises, ces deux écoles d'ingénieurs participent à deux pôles de compétitivité pour

faire émerger des projets innovants.

Le soutien que nous leur apportons correspond à notre objectif de compenser les destructions d'emplois industriels en nous positionnant sur des filières comme la chimie verte qui correspondent à nos potentiels et qui sont créatrices d'emplois.

Les départs successifs des régiments qui étaient basés à Compiègne représentent la disparition de centaines d'emplois, directs et indirects. Nous avons décidé de tirer parti de la libération de ces sites militaires pour créer des pôles d'activités et accueillir de nouvelles entreprises et de nouveaux logements et équipements. Nous possédons un patrimoine naturel et historique exceptionnel : forêt, Palais impérial, Clairière de l'Armistice... Le tourisme est un secteur d'activité que nous développerons dans les années qui viennent en partenariat avec les territoires voisins afin qu'il contribue davantage à la vie économique du Compiégnois.

Autant de pistes de travail pour nous et de raisons de croire que notre agglomération a la capacité de conserver son dynamisme, son sens de l'initiative et son attractivité.

Philippe Marini
Sénateur-maire de Compiègne,
président de l'Agglomération de
la Région de Compiègne



Construire

aujourd'hui
l'avenir du
Compiégnois

1

Le SCoT : définir les grandes orientations pour 2025

Le schéma de cohérence territoriale (ou SCoT) de l'agglomération de Compiègne est en cours d'élaboration. Il donne aux élus et aux habitants l'occasion de réfléchir ensemble à l'avenir. Cette réflexion concerne la vie quotidienne : le logement, l'emploi, les déplacements... **Elle permettra de définir les grandes orientations de l'aménagement de l'agglomération jusqu'en 2025.**



Un SCoT, c'est quoi ?

Le SCoT a été créé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) de 2000. Il s'inscrit aussi dans la logique du Grenelle de l'environnement. Il permet de mettre en place une politique d'aménagement à l'échelle de l'agglomération. Il fixe l'utilisation de l'espace, les équilibres à maintenir entre les zones urbaines, agricoles et naturelles et les zones d'activités. Il définit les objectifs de l'agglomération en matière d'habitat, de transports en commun, d'équipements commerciaux... Il prévoit les futurs parcs d'activités indispensables au développement des entreprises de l'ARC. Les documents d'urbanisme qui seront ensuite élaborés par les communes (plan local d'urbanisme...) devront respecter le SCoT.

Quelle est la démarche ?

Le SCoT de l'ARC prolongera le Schéma Directeur qui avait été approuvé en 2000. Le SCoT fait l'objet d'une large concertation. L'Etat, le Département, la Région, les chambres consulaires et les habitants y sont associés.

Par rapport au Schéma Directeur, il propose donc une démarche nouvelle qui fait plus de place à l'environnement et à la concertation. Celle-ci va permettre à chacun de participer à la réflexion et d'être associé à des projets qui concernent l'avenir de l'ARC. Point important, les élus disposeront d'informations venant des

habitants et pourront ainsi adapter leurs décisions aux besoins de ceux-ci.

Les étapes du SCoT :

Le diagnostic permet de préciser quels sont les atouts et les contraintes du Compiégnois. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (ou PADD) est construit à partir du diagnostic. C'est le cœur du SCoT, le projet du territoire : il présente les choix d'aménagement et de développement durable de l'agglomération. Ce projet sera soumis à une enquête publique et à l'approbation des élus avant d'être mis en œuvre.

Les étapes de la concertation :

Dans le cadre du diagnostic, un questionnaire portant sur les grands thèmes du SCoT (l'habitat, les déplacements, l'emploi...) a été proposé aux habitants de l'agglomération dans ARC-Infos et sur le site Internet de l'ARC.

En mai 2010, une réunion publique a permis de présenter aux habitants ce diagnostic ainsi que les réponses au questionnaire et de recueillir remarques et interrogations sur le SCoT. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable fera, lui aussi, l'objet d'une présentation publique.



Robert Ternacle,

Maire de Le Meux, 1^{er} vice-président de l'ARC, délégué aux relations avec les entreprises, les administrations de l'Etat, du Département et de la Région, président de la commission de l'administration, des finances et de la promotion économique du territoire

La crise économique qui atteint l'ARC avec la fermeture de l'usine Continental et la disparition des activités militaires rend d'autant plus forte la nécessité d'actualiser notre vision de l'avenir de l'agglomération et de réfléchir pour mettre en œuvre nos capacités d'accueil de nouvelles activités et une organisation urbaine et rurale, harmonieuse et équilibrée.

C'est le travail que nous avons engagé avec le SCoT. Nous définissons pour les 15 ans à venir nos objectifs de développement et leurs conséquences spatiales. Il s'agit aussi de prendre en compte la protection de notre cadre de vie qui est un élément fort de l'attractivité de notre territoire. Enfin, le SCoT fait pleinement siens les objectifs du Grenelle de l'environnement.

Il aboutira à la définition d'un projet qui s'appuie sur nos atouts - parmi lesquels la proximité de la région parisienne - et sur les solidarités naturelles avec les territoires voisins pour tracer les grandes lignes de ce que pourrait être l'ARC demain.

Il se déclinera par la suite dans les documents d'urbanisme, tels que les PLU, et dans les différents projets que nous aurons collectivement à conduire.



Michel Foubert,

Président de la commission grandes infrastructures, enseignement supérieur, haute technologie, emploi et formation, président du groupe de travail urbanisme

Le SCoT de l'ARC vient prolonger le Schéma directeur adopté en 2000. Il ne s'agit pas de bouleverser les choix faits alors mais de les actualiser. Les inflexions concernent aujourd'hui la nécessité de prendre en compte le départ de l'armée et les difficultés rencontrées par notre tissu industriel. Le SCoT doit s'inscrire dans une démarche de revitalisation de notre économie en facilitant l'implantation d'entreprises, en développant le tourisme, en poursuivant nos efforts en faveur de l'enseignement supérieur et de l'innovation dans les entreprises. Nous continuerons à préserver le cadre de vie, le patrimoine et l'environnement tout en intégrant les objectifs du plan local de l'habitat pour répondre aux besoins de logement des habitants de notre agglomération.

Nous devons également développer des projets moins consommateurs d'espaces agricoles. Si l'objectif est toujours de mieux équilibrer rive droite et rive gauche de l'Oise, nous devons réfléchir à un développement qui impose moins de déplacements entre domicile et lieu de travail notamment. Les nouveaux quartiers devront être reliés au réseau des transports intercommunaux et des liaisons douces créées.

Voici quelques pistes qui seront débattues et approfondies dans les mois à venir quand nous définirons le projet de notre territoire pour les 15 prochaines années.



SCoT : le diagnostic, les enjeux

Le diagnostic

Début 2010, le diagnostic du territoire, première étape du SCoT, a été soumis aux élus, aux personnes publiques associées et aux habitants de l'agglomération. Voici ses traits les plus marquants.

Le territoire de l'ARC

- Une agglomération de 72 000 habitants. Sa population augmente grâce à la natalité mais le solde migratoire reste négatif. Cette population est vieillissante mais les 18-25 sont nombreux grâce au pôle universitaire.
- La place exceptionnelle de la forêt (66 % du territoire) et du

patrimoine naturel.

- La présence de l'Oise et de l'Aisne.
- Une urbanisation qui se concentre le long de l'Oise.
- La proximité de l'autoroute A1, du pôle aéroportuaire de Roissy et de l'Île-de-France.
- De bonnes liaisons ferroviaires avec Paris.

Une économie qui se repositionne

- Un des tout premiers pôles économiques de Picardie.
- Une économie diversifiée qui compte plus d'emplois (40 000) que d'actifs (30 000).
- Un pôle universitaire de niveau national avec l'UTC et l'ESCOM.
- Des liens étroits entre recherche et entreprises (chimie verte, projet de technopole fluviale).
- Le projet de mise à grand gabarit de l'Oise grâce au canal Seine-Nord Europe.

L'emploi

- Une population active qualifiée (avec 16 % de cadres).
- De 1990 à 2006 le nombre d'emplois de l'agglomération a connu une croissance régulière de + 1 % en moyenne par an. Depuis 2006, l'emploi salarié privé diminue du fait de la réduction de l'emploi industriel qui n'est pas entièrement compensée par la création d'emplois tertiaires.
- Un taux de chômage longtemps inférieur à la moyenne nationale mais qui aujourd'hui le dépasse (9,7 % contre 9,1 % au dernier trimestre 2009).

4 grands thèmes pour un projet de territoire

A partir du diagnostic quels seront les grands choix pour l'agglomération dans les 15 prochaines années ? Voici les 4 grands thèmes qui sont actuellement au cœur de la réflexion sur le SCoT.



Redonner à l'Oise son rôle d'épine dorsale de l'agglomération.

Ceci à travers la construction du nouveau pont urbain et le projet de cœur d'agglomération, le rééquilibrage entre rive droite et rive gauche, la protection de la ressource en eau et la lutte contre les inondations. Il s'agit aussi d'utiliser l'Oise et le canal Seine-Nord Europe comme vecteur du développement économique.

Mettre en valeur le patrimoine architectural, historique et forestier, cadre de vie recherché et atout pour le développement économique.

Le questionnaire diffusé par l'ARC auprès des habitants a mis en évidence une demande de préservation du cadre de vie. Mais la qualité de vie est aussi un atout pour le développement du territoire, avec le tourisme d'affaires et le tourisme vert. Ce développement économique doit être compatible avec la préservation des richesses naturelles (forêt et eau), des continuités écologiques et de la biodiversité.

Dynamiser le développement économique du territoire en s'appuyant sur l'innovation et la diversification des activités.

L'attractivité du territoire est liée à la richesse de ses équipements

(culture, loisirs, santé, sport...) et à la diversité de son offre commerciale. Il est également essentiel de préserver nos avantages en matière d'accessibilité par rapport aux autres agglomérations (projet de liaison ferroviaire, Picardie Roissy, liaisons fréquentes avec Paris, doublement de la RN 31). Le renouveau du pôle économique compiégnois passera par le développement du pôle de recherche et d'innovation (UTC-ESCOM) et l'accueil de nouvelles activités (tertiaires supérieures et industrielles).

Maîtriser le développement urbain et prendre en compte la question des déplacements.

Dans la perspective d'une croissance démographique de 0,75 % par an, correspondant essentiellement à l'excédent du solde naturel (naissances moins décès), l'ARC entend continuer à privilégier le développement du cœur d'agglomération et des centres bourgs ainsi que le renouvellement urbain pour limiter les déplacements et l'extension de l'agglomération au détriment des espaces naturels et cultivés. Les services aux habitants seront répartis entre les 15 communes et le quartier de la gare sera modernisé afin de devenir un véritable pôle d'échange multimodal.



Le nouveau pont urbain et l'aménagement du cœur d'agglomération

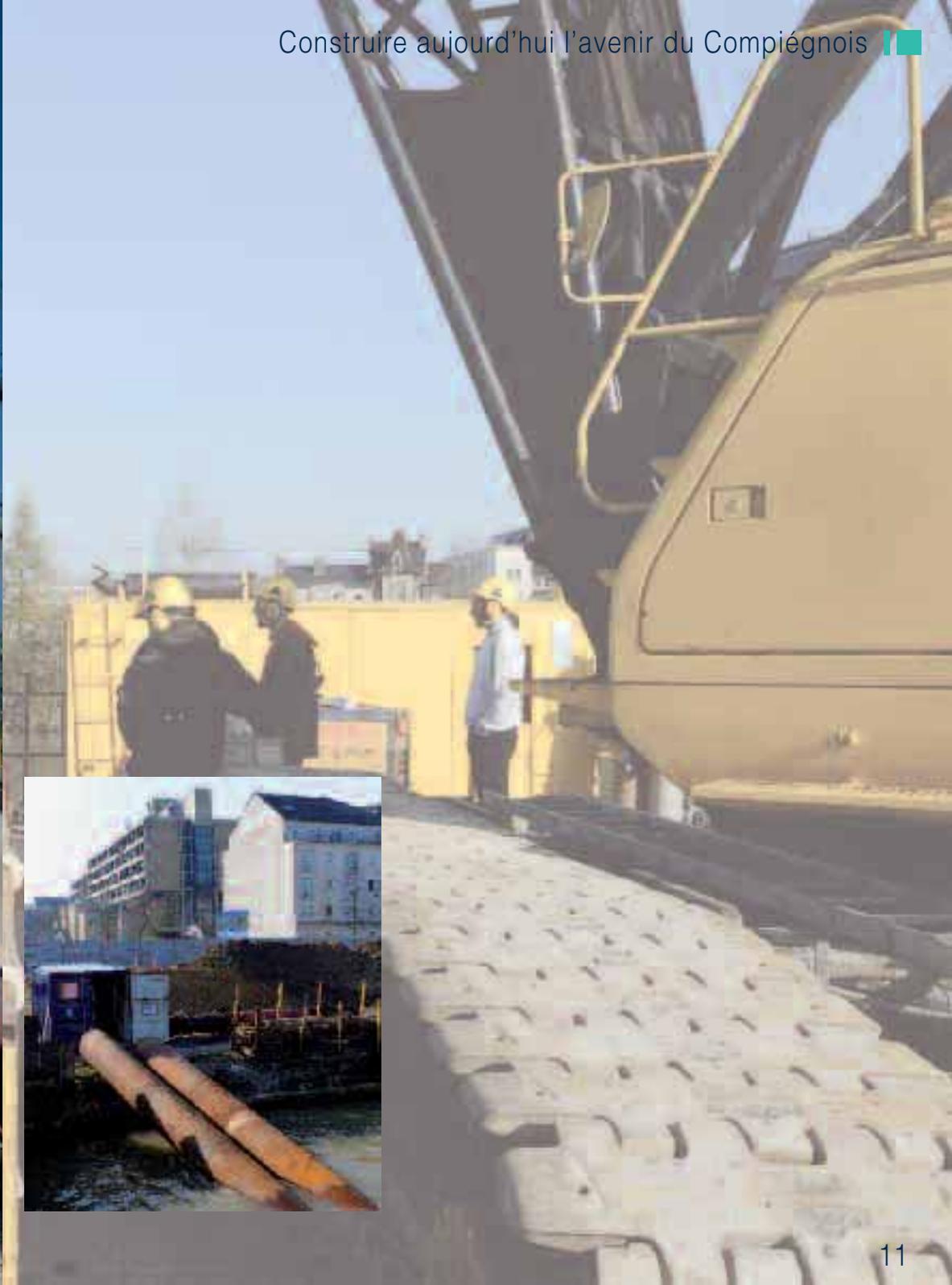
Le chantier du nouveau pont urbain a débuté en mars 2010 et s'achèvera à l'été 2011. Sa construction va permettre au cœur de l'agglomération compiégnnoise de connaître un nouveau développement.



Le calendrier du chantier du nouveau pont urbain

- **20 février 2010 - 1^{er} mai 2010** : rive droite, installation du chantier.
- **1^{er} mars 2010 au 15 octobre 2010** : rive gauche, terrassements préliminaires et création des voiries de chantier.
- **2 avril 2010 - 14 mai 2011** : rive droite, travaux préparatoires à la mise en place du tablier et réalisation du rond-point d'accès au pont rue de Beauvais.
- **2 mai 2010 - 1^{er} avril 2011** : rive droite, fondations des piles, des culées et du tablier en béton.
- **Fin mai 2011** : pendant 2 phases de 24 heures, mise en place des travées au-dessus de l'Oise par une barge.
- **28 février 2011 - 30 juin 2011** : rive gauche, mise en service partielle de la voirie définitive, rues de l'Oise et du Port à Bateaux. Fin des travaux d'aménagement et de paysagement.
- **Août 2011** : livraison du pont.

Le nouveau pont urbain est l'élément central du réaménagement du cœur d'agglomération. Sa réalisation va permettre la création de la ZAC des deux rives qui consistera à requalifier la voirie existante, à réaménager les berges de l'Oise et à créer des logements, des commerces et des immeubles de bureaux (3 430 m² côté Compiègne, et 26 334 m² côté Margny). Les aménagements prévus à Margny concourront au rééquilibrage des deux rives de l'Oise.





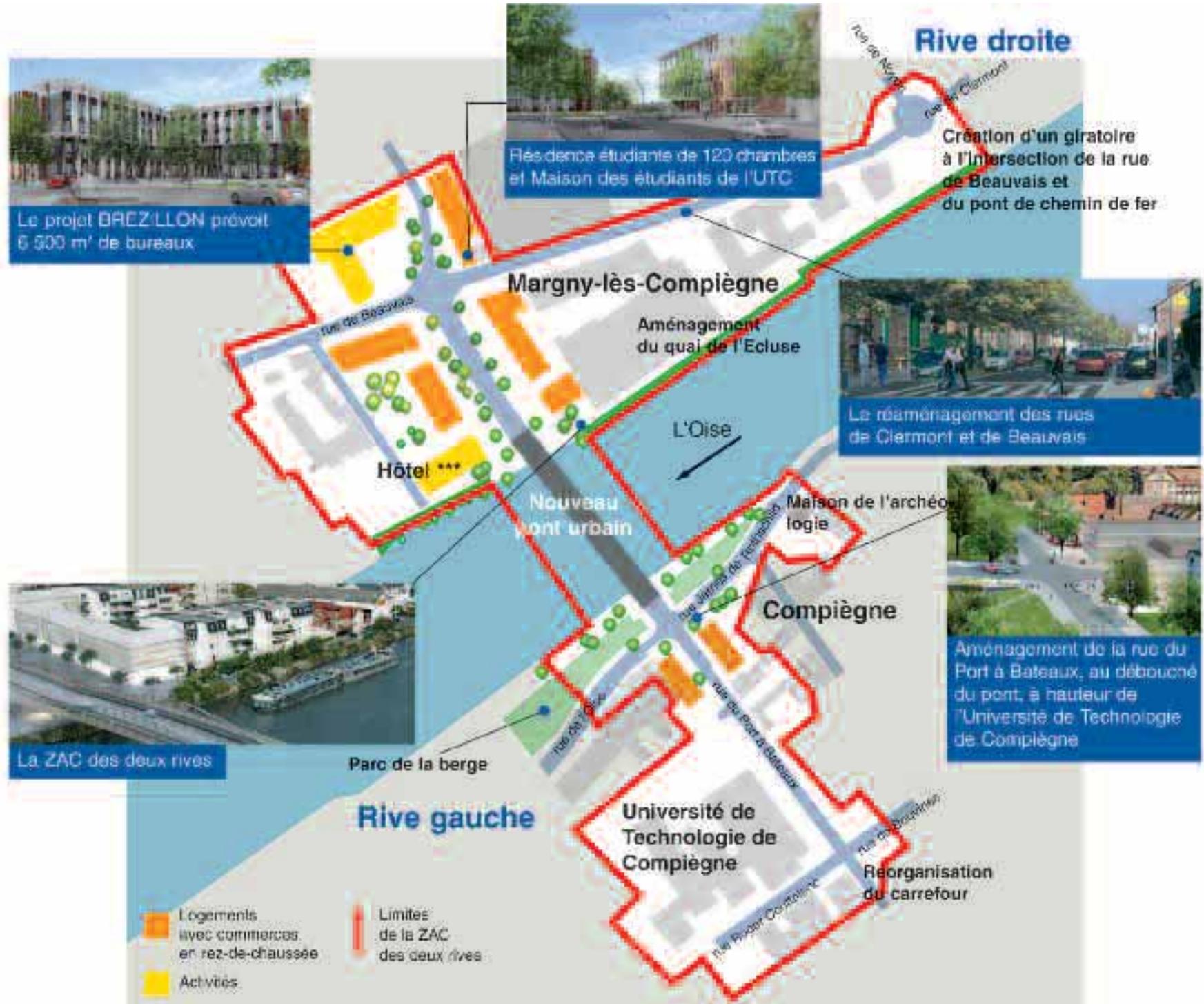
La ZAC des deux rives

Elle constituera un véritable nouveau quartier en plein cœur d'agglomération. Les terrains qui ont été libérés permettront de réaliser :

Rive droite, côté Margny : des immeubles de logements avec des commerces, des restaurants et des services en rez-de-chaussée. Un hôtel 3 étoiles est prévu ainsi que des immeubles de bureaux comme celui qui verra l'installation de la direction de Brézillon, filiale du groupe Bouygues. Une résidence de 120 logements pour étudiants et la maison des étudiants de l'UTC font également partie du programme de la ZAC des deux rives.

Rive gauche, côté Compiègne : des logements dans deux nouveaux bâtiments au débouché du pont sur 3 430 m². La réhabilitation du site Benjamin Franklin de l'UTC et de ses abords est aussi prévue. Un mail sera planté le long de la rue du Port à Bateaux, sur la berge un parc prolongera celui de Songeons. Une légère déviation de la rue de l'Oise permettra la création d'un jardin devant la résidence Préclin.







> Le quartier de la Prairie

Les principaux aménagements du CŒUR d'agglomération

L'aménagement des bords de l'Oise redessinera le paysage du cœur de l'agglomération en offrant un lieu de promenade et de détente.

La réalisation de la 2^{ème} phase du **quartier de la Prairie**, à Margny et à Venette, permettra à de nombreuses familles de trouver un logement adapté à leurs besoins en centre ville. **440 logements seront construits.**

Le **nouveau plan de circulation** va libérer le cœur d'agglomération de ses bouchons tout en offrant un nouveau confort aux usagers. Moins de circulation de transit en centre ville,

moins de pollution sont autant d'atouts dont les riverains et les commerçants pourront rapidement bénéficier.





> Le Haras national

> Site du futur Tribunal de commerce de la vallée de l'Oise, du Conseil des prud'hommes et du Greffe du tribunal



Le 3^{ème} bassin d'orages construit à Compiègne, rue de l'Oise, vient parfaire le dispositif de lutte contre les inondations dues à des débordements des réseaux lors des orages violents.

La direction du Service national et l'Ecole d'état-major vont déménager. L'ARC envisage de réaliser, sur ce site de 5 ha, un centre de congrès avec un hôtel 4 étoiles, un établissement de formation continue, des logements et du tertiaire supérieur.

L'aménagement du cœur d'agglomération est aussi l'occasion de réaménagements importants pour plusieurs bâtiments prestigieux de Compiègne. Celui qui abritait la Banque de France accueillera bientôt le Tribunal de commerce de la vallée de l'Oise, le

Conseil des prud'hommes et le Greffe du tribunal. Les travaux s'achèveront à l'été 2010. Le Cravo et Conservare, organismes spécialisés dans l'étude et la valorisation des vestiges issus de fouilles, seront, pour leur part, installés dans un nouveau bâtiment construit à côté du musée Vivenel, la Maison de l'archéologie.

Le Haras national conservera sa vocation équestre.

Un nouveau barrage est en cours de construction par Voies Navigables de France à Venette. La passerelle destinée aux piétons est financée par l'ARC.

Enfin, un nouvel établissement d'enseignement supérieur pourrait s'installer à Compiègne.



Jean-Pierre Lebceuf,

Maire de Saint-Jean-aux-Bois, vice-président de l'ARC, délégué aux bâtiments publics communautaires

Préserver et valoriser notre patrimoine et nos bâtiments est une ambition des élus de l'ARC. La reconversion de l'ancienne Banque de France en est un des plus beaux symboles. Ce déménagement de l'établissement bancaire (toujours installé à Compiègne, près de la gare), l'ARC a su le traduire en une opportunité et négocier le regroupement des tribunaux de commerce de Senlis et Compiègne dans ces locaux, dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire. L'ARC a ainsi acquis le bâtiment (pour 1,3 M€) qui accueillera le Tribunal de commerce de la vallée de l'Oise, mais aussi le Conseil des prud'hommes (situé actuellement à la petite chancellerie, rue de la Sous-préfecture) et le Greffe du tribunal.

Le renforcement du Tribunal de commerce va accroître l'activité judiciaire et assurer la pérennité de l'activité des avocats d'affaires sur le Compiégnois. Il renforcera la vocation économique de l'agglomération.

Après quelques mois de travaux, les lieux ont bien sûr changé de configuration. Le Greffe du tribunal de commerce s'installera dans les bureaux, une salle d'audience dans le "front office"... Pour autant, le "cachet" de l'ancien bâtiment a été conservé et le marbre de l'entrée valorisera la "salle des pas perdus". La superbe salle des coffres sera utilisée pour l'archivage. Cela correspond tout à fait à notre volonté qui est d'utiliser au mieux notre patrimoine et de conserver ses charmes.



> Polexpo, une des toutes premières manifestations du pôle événementiel des Hauts de Margny au printemps 2010

Les Hauts de Margny en pleine expansion

L'aménagement du pôle de développement des Hauts de Margny, sur l'ancien site du 6^{ème} RHC, se poursuit autour de plusieurs axes et privilégie la qualité de l'environnement et le paysage.



Une modification du chemin directeur en 2009 a permis de donner une nouvelle vocation au site et une révision simplifiée du PLU de Margny a adapté le règlement au projet. La ZAC des Hauts de Margny sera créée fin 2010.

La reconversion de bâtiments et du tarmac de l'ancienne base militaire du 6^{ème} RHC

Le bâtiment, situé près de la RD 202 (en direction de Venette), va être aménagé pour intégrer un **pôle événementiel**. Il comprendra également une plate-forme (qui accueille déjà des chapiteaux) et un parking. Ce pôle accueillera aussi bien des concerts, des fêtes que des foires-expositions, des cirques... A côté, un **pôle de formation** viendra accroître l'offre de l'Epide (Centre Défense 2^{ème} chance) et de l'AFPA (métiers du bâtiment et des travaux publics). Un hangar de 1 700 m² va, lui, accueillir la **Recyclerie de l'Agglomération de Compiègne (RAC)**. Gérée par une association, elle réparera des objets qui pourront être remis en vente ou les démontera pour valoriser les matières ou composants. Cette association permettra d'offrir, à des personnes éloignées de l'emploi, une activité dans le cadre de contrats d'insertion assortis d'une formation complémentaire afin d'accéder, à terme, à un emploi relevant du secteur marchand. Enfin, un **pôle de services** va être créé entre le poste de garde actuel et l'aérodrome.

L'aménagement d'une zone d'activités

Il se fera sur les terrains achetés fin 2009 au ministère de la Défense pour un montant de 1 680 000 €. Cette vaste zone de 28 ha offrira des parcelles de 5 000 à 15 000 m² pour des activités diversifiées : industries, commerces (sauf grande distribution alimentaire). La première phase de travaux commencera début 2011.

Un site plus accessible

Pour rendre le site plus accessible, de nouvelles voies vont être

créées. Ainsi, l'accès par la RD 935 (depuis Margny vers la route de Roye) va être réaménagé et sécurisé. L'entrée actuelle du site va être décalée de quelques dizaines de mètres et offrira une perspective plus accueillante. Un giratoire va également être créé, en 2010, à l'intersection de la RD 202 et de la RD 935. Une voie transversale, partant de la nouvelle entrée, va permettre d'accéder à la future zone d'activités. Elle sera reliée à la RD 202, dans un premier temps, par une voie perpendiculaire.

L'aérodrome

L'aérodrome sera doté, en 2010, de nouveaux hangars, de l'autre côté du tarmac, pour accueillir d'autres avions et des planeurs.

Le site du Muid Marcel

Situé près des terrains de football, il sera lui aussi aménagé à partir de 2010. Il offrira de petites parcelles de 2 000 à 3 000 m² pour des activités artisanales.

La qualité environnementale et l'aspect paysager de

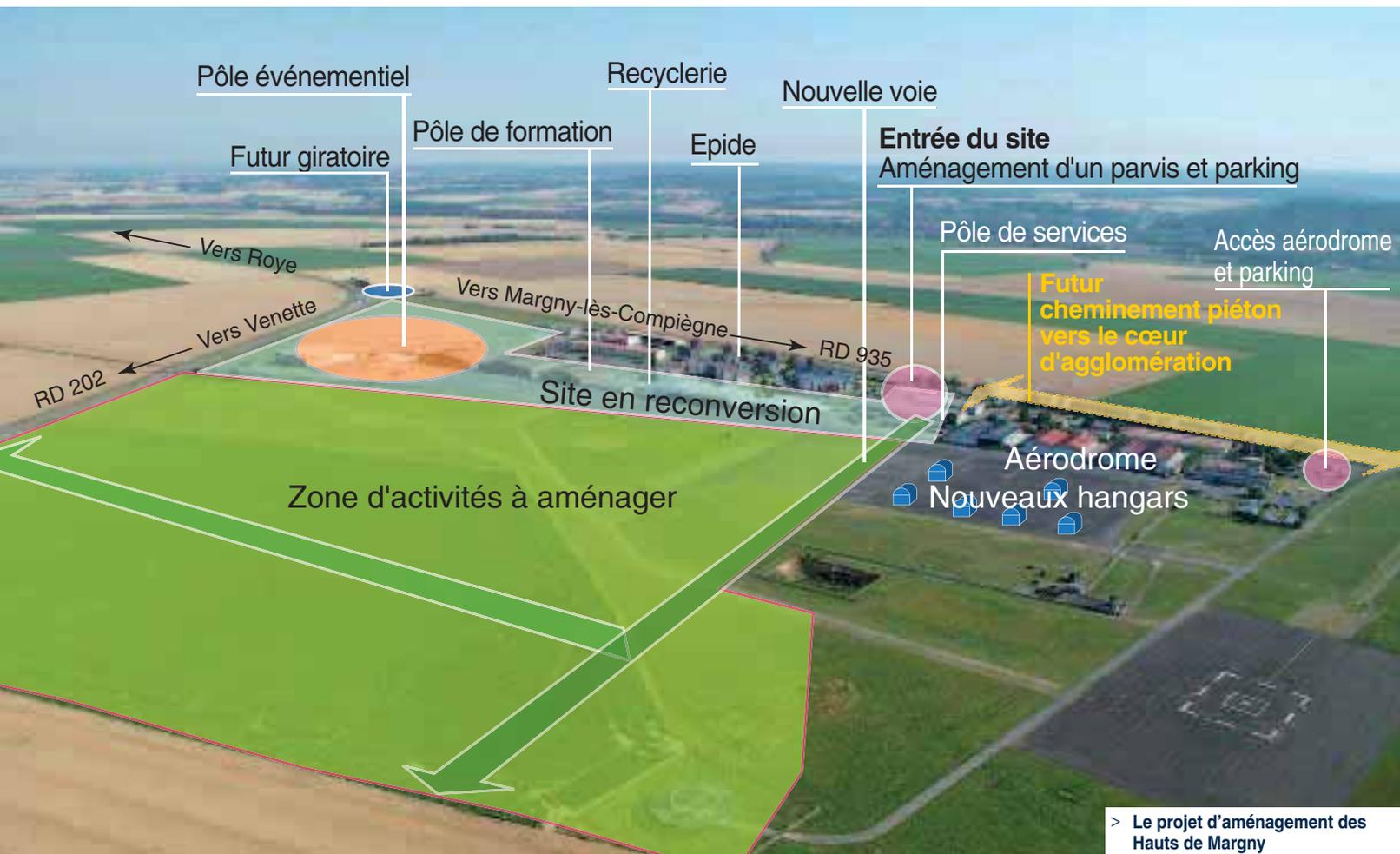
l'ensemble du secteur feront l'objet d'une attention particulière.

Il s'agit en effet d'une entrée de ville et une réflexion a été engagée. Elle porte aussi sur les routes à 2 x 2 voies (RN 1031 et RD 202) pour réduire les nuisances, améliorer la sécurité et veiller à la qualité du paysage. Ainsi, les constructions seront éloignées d'au moins 25 m de la RD 202, la création d'un autre accès sur cette voie limitera la vitesse, des franges paysagères

seront réalisées, la végétation sera développée... Une voie verte permettra aux piétons de relier, par un cheminement sécurisé et agréable, la ville de Margny au plateau.

Les constructions du pôle de développement des Hauts de Margny devront respecter un certain nombre de règles visant à créer un site de qualité : hauteur de 10 m maximum, emprise au sol maximale sur 50 % de la superficie, façades en harmonie les unes avec les autres, choix des matériaux, couleurs limitées à deux teintes... De plus, la réglementation a été adaptée pour permettre la mise en place de panneaux photovoltaïques et l'implantation des bâtiments tiendra compte de l'exposition au soleil. L'infiltration sur place des eaux de pluie évitera leur rejet dans l'Oise.

Enfin, les grandes perspectives visuelles seront protégées, en veillant à l'orientation des bâtiments et des voies. Des belvédères seront réalisés sur de petites placettes, ils offriront une vision nouvelle de la ligne de coteau depuis la vallée et Compiègne.



> Le projet d'aménagement des Hauts de Margny



“ Paris-Oise, port intérieur, au cœur de la Technopole fluviale de Compiègne ”



Paris-Oise, port intérieur, sera une plate-forme multimodale de 24 ha située à Longueil-Sainte-Marie. C'est un projet fédérateur : les partenaires de Paris-Oise, port intérieur, constituent la Technopole fluviale de Compiègne.

Paris-Oise, port intérieur, sera situé au sein d'un parc logistique qui compte déjà 220 ha d'entrepôts en activité, au débouché du futur canal Seine-Nord Europe.

Il bénéficiera aussi :

- d'une liaison fluviale directe avec les ports de Rouen, du Havre, de Belgique et de Hollande,
- d'un accès direct à l'autoroute Paris-Lille par laquelle transitent des flux importants de marchandises,
- de la proximité de Roissy-Charles de Gaulle et de l'agglomération parisienne.

A l'ouverture du canal Seine-Nord Europe en 2015, il se trouvera à l'intersection des hinterlands des ports normands et des ports de la Mer du Nord.

Le canal Seine-Nord Europe permettra la liaison à grand gabarit du bassin de la Seine et du réseau fluvial nord-européen. Il favorisera le report de la route sur la voie d'eau : 500 000 poids lourds en moins en 2020, et jusqu'à 2 millions en 2050. Avec l'aménagement de nouveaux ports intérieurs, c'est toute l'organisation de la logistique du nord de l'Europe qui va se restructurer et se rééquilibrer.

Le marché

La cible première de Paris-Oise, port intérieur, est le transport de conteneurs, pour la Picardie, le nord de l'Île-de-France et une partie de la Champagne. La dernière étude de marché cible un trafic de plus de 30 000 conteneurs EVP (équivalent vingt pieds) en provenance des ports normands dès sa mise en exploitation en 2012. Un doublement du trafic est envisagé, après la mise en service du canal Seine-Nord Europe en 2015, pour dépasser à

long terme les 80 000 conteneurs EVP.

Un trafic vrac est également prévu : granulats, sucre, engrais, produits métallurgiques.

Pour les entreprises ciblées, l'objectif de Paris-Oise, port intérieur, est double : offrir des services compétitifs et de qualité et assurer une gestion efficace de la chaîne logistique.

La Technopole fluviale de Compiègne

Les partenaires de Paris-Oise, port intérieur, sont regroupés au sein du projet de la Technopole fluviale de Compiègne. Ils mettent en commun leurs moyens (laboratoires, centres d'essais) et leurs compétences pour développer les activités liées au fluvial et pour concevoir une plate-forme innovante.

Ces partenaires sont :

1- Des chercheurs et des experts

- **I-Trans**, pôle de compétitivité à vocation mondiale, développe des projets innovants pour les transports (transports marchandises et voyageurs comodaux).
- **L'Université de Technologie de Compiègne (UTC)**, 1^{ère} école française d'ingénieurs post-bac, mène une recherche sur le "Transport intelligent, propre et sûr".
- **Le CETMEF**, Centre d'Etudes Techniques Maritimes et Fluviales.
- **Le Laboratoire d'Hydraulique Numérique (LHN)** travaille à la prévention des risques d'inondation, des accidents de navigation et de l'érosion des berges...
- **Entreprendre pour le fluvial**, association créée à l'initiative de VNF, contribue à relancer le transport de fret par la voie d'eau.
- **Voies Navigables de France (VNF)** exploite, modernise et développe le réseau français de voies navigables.

2- Des entreprises

- **Le Club logistique de l'Oise**, créé à l'initiative de la CCI de l'Oise et du Syndicat mixte de la plate-forme multimodale Paris-Oise.
- **Des entreprises de services** en lien direct avec l'activité fluviale.

3- L'Etat et les collectivités territoriales

- **Le Conseil régional de Picardie.**
- **Le Conseil général de l'Oise.**
- **La Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées.**
- **L'Agglomération de la Région de Compiègne.**

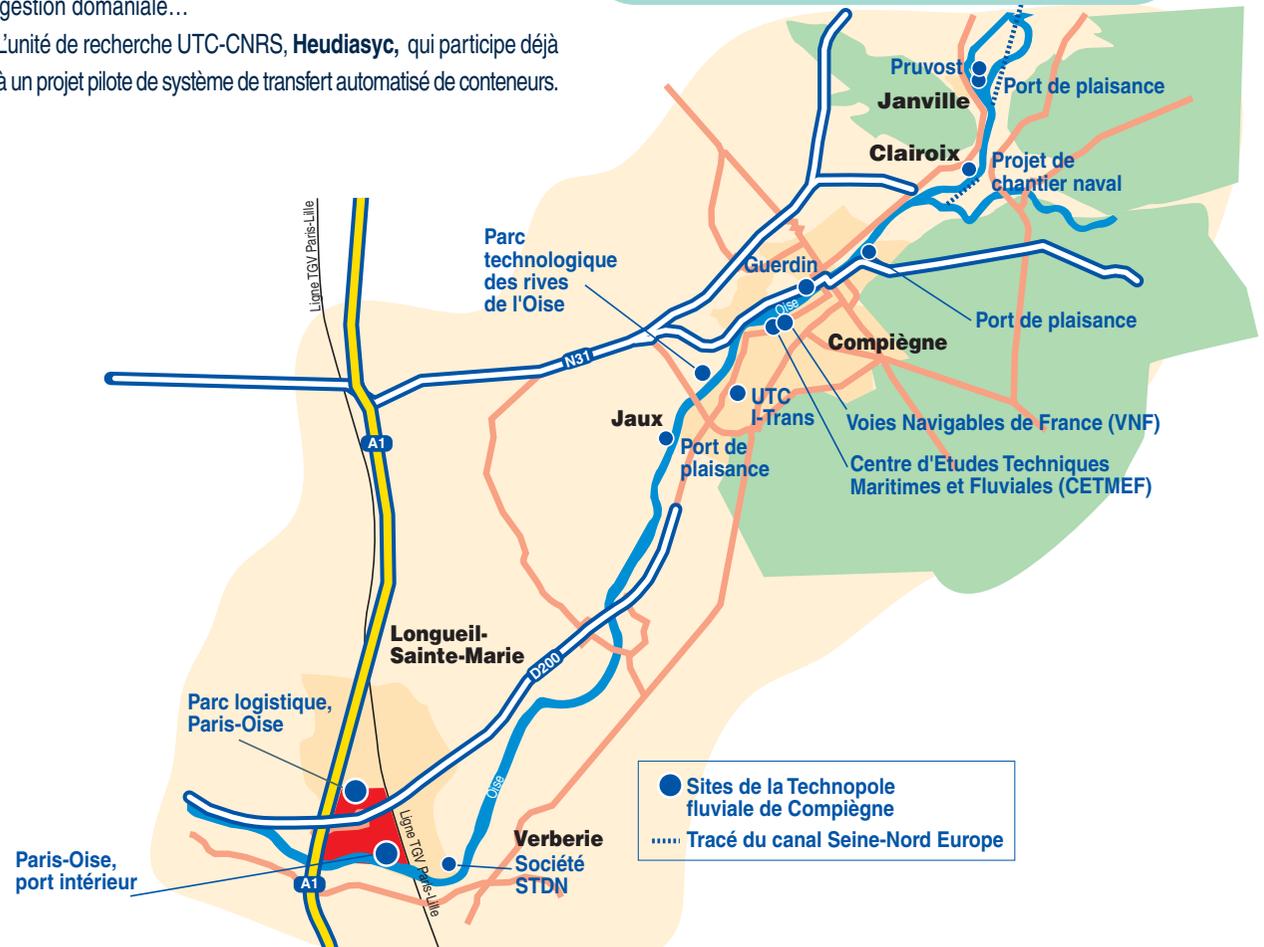
Paris-Oise, port intérieur, sera conçu de manière durable grâce à un partenariat avec :

- **VNF** qui apporte au projet conseil et assistance pour les études de trafic, la conception du plan-masse, l'équipement, la gestion domaniale...
- L'unité de recherche **UTC-CNRS, Heudiasyc**, qui participe déjà à un projet pilote de système de transfert automatisé de conteneurs.

- **Le CETMEF** qui va réaliser à Compiègne, à l'échelle 1/10^{ème}, un canal de traction adapté à la navigation fluviale, équipement unique en France.

Calendrier

- Le port fluvial, correspondant à la 1^{ère} tranche de l'aménagement de Paris-Oise, port intérieur, sera mis en service en 2012. L'embranchement ferroviaire le reliant à la ligne Compiègne-Paris sera réalisé dans un second temps.





Favoriser

l'emploi

2



> AETech, implantée au Parc technologique des rives de l'Oise

Le développement économique par l'innovation

La crise économique que nous traversons entraîne une concurrence accrue entre les territoires mais aussi le développement de nouveaux marchés en lien avec les préoccupations de développement durable. Dans ce contexte, la dynamique de création d'emplois, qu'a longtemps connue le territoire compiégnois, s'est essoufflée.

Le Compiégnois possède néanmoins de solides atouts : sa situation géographique, à proximité de l'Île-de-France et du pôle économique de Roissy, un pôle universitaire renforcé par l'arrivée en 2008 de l'ESCOM (Ecole Supérieure de Chimie Organique et Minérale) aux côtés de l'UTC (Université de Technologie de Compiègne), sa participation aux deux pôles de compétitivité à vocation mondiale Industries et Agro-Ressources et I-Trans. Il dispose aussi d'importantes capacités d'accueil pour les entreprises innovantes au Parc technologique des rives de l'Oise à Venette et au Parc tertiaire et scientifique à La Croix Saint Ouen, notamment.

L'objectif est aujourd'hui de développer les filières dans lesquelles le Compiégnois possède la plus grande expertise. La chimie du végétal et les bio-énergies en font partie. Outre l'UTC et l'ESCOM, plusieurs entreprises jouent un rôle moteur dans ce domaine :

- le groupe Sofiprotéol et sa filiale Novance, à Venette, qui



> L'UTC



participent, au sein d'un consortium, au projet de Recherche & Développement BioTfuel pour la production de biocarburants de seconde génération élaborés à partir de déchets végétaux, - de jeunes entreprises innovantes, du Parc tertiaire et scientifique à La Croix Saint Ouen ou du Parc technologique des rives de l'Oise à Venette, comme ETIA (bureau d'ingénierie qui conçoit des équipements de traitement thermique pour des applications comme le refroidissement ou la débactérisation) et Bio 3 D qui développe des procédés innovants de traitement de la biomasse grâce au dioxyde de carbone (CO₂).

Par ailleurs, l'installation, prévue en 2012, du **siège de l'Office National des Forêts (ONF)**, sur le site de l'ancien camp militaire des Sablons à Compiègne, permettra de développer l'important potentiel que constitue la filière bois en partenariat avec les acteurs de la chimie du végétal.

Le protocole d'accord pour cette installation a été signé le 18 mars 2010, par Eric Woerth, ministre du Budget, Hervé Gaymard, président du conseil d'administration de l'ONF et Philippe Marini, président de l'Agglomération de la Région de Compiègne.

> **OCTI, une entreprise innovante du Parc technologique des rives de l'Oise**



Les transports intelligents et durables constituent un second domaine d'excellence pour le Compiégnois.

Plusieurs laboratoires de l'UTC y travaillent dans la dynamique du pôle de compétitivité I-Trans ainsi que le CETMEF (centre d'études techniques maritimes et fluviales), dont le siège est à Compiègne, et de jeunes entreprises innovantes comme AETech, OCTI, Reviatech. Le futur port intérieur Paris-Oise à Longueil-Sainte-Marie est également partie prenante pour tout ce qui touche à l'intermodalité et aux innovations concernant le transport fluvial (aides à la navigation, hydraulique...).

> **Le futur site du siège de l'Office National des Forêts**



> **Hervé Gaymard, Eric Woerth et Philippe Marini signent le protocole d'accord pour l'installation du siège de l'ONF à Compiègne**



Patrick
Lesne,

Maire de Vieux-Moulin,
vice-président de l'ARC,
délégué aux relations avec l'ONF

L'événement majeur est bien sûr la signature du protocole d'accord pour l'installation à Compiègne du siège de l'Office National des Forêts. Cette décision est la double reconnaissance de lien fort entre l'agglomération et sa forêt, mais aussi des perspectives de développement durable de la filière bois.

Nous allons donc faciliter cette arrivée, effective d'ici fin 2012, en étant notamment à l'écoute des personnels, et en leur apportant des solutions en matière de transports, de logements, d'emploi du conjoint, de scolarisation et de garde des enfants...

Cette implantation au Camp des Sablons repose sur un partenariat étroit et une concertation poussée avec l'ONF. Ce projet permettra à notre agglomération de devenir un centre de décision majeur pour la filière bois et la chimie du végétal. Celles-ci vont pouvoir se développer autour de nos compétences universitaires, de la recherche privée déjà impliquée dans ce secteur, et du pôle de compétitivité à vocation mondiale Industrie et Agro-Ressources... Ce potentiel sera dynamisé par l'arrivée de l'ONF et, sur son futur site, sont déjà prévus un espace ludique et éducatif, mais surtout un pôle d'activités et de démonstrations lié aux constructions en bois.

L'histoire du Compiégnois a toujours été étroitement liée à sa magnifique forêt. D'une toute autre manière, le domaine forestier va de nouveau apporter de la notoriété, du prestige et surtout du développement à notre agglomération.



De nouvelles entreprises, dans le Compiégnois

Le parc tertiaire et scientifique à La Croix Saint Ouen

Les locaux de l'entreprise Thor Personal Care, centre d'excellence du groupe Thor pour la branche cosmétiques, situés à La Croix Saint Ouen, ont été inaugurés en 2009. L'entreprise a acheté, en 2007, un terrain de 5 800 m² pour l'implantation d'un immeuble de bureaux et de laboratoires sur 2 000 m², avec possibilité d'extension de 2 000 m² supplémentaires.

Une parcelle complémentaire de 800 m² a été acquise pour faire face aux besoins de places de stationnement.

Thor Personal Care a obtenu le prix Chambiges 2009, dans la catégorie Industrie, pour la qualité du bâtiment réalisé. Ce prix est décerné chaque année par le Conseil général de l'Oise. Il récompense les réalisations immobilières les plus remarquables tant pour leur intégration à l'environnement que pour la qualité de vie qu'elles procurent aux personnes qui y travaillent.

Entreprise du secteur du bâtiment, **Sogea**, société du groupe Vinci Construction, a décidé d'installer à Compiègne sa direction régionale. En deux ans, l'effectif de celle-ci devrait passer de 42 à 100 personnes. Pour faire face au développement de ses activités, elle a fait construire un immeuble par la société de promotion immobilière Aubarne. Ce bâtiment a également reçu le prix Chambiges 2009 dans la catégorie Tertiaire.



Le groupe **Fiducial** compte 6 000 salariés, sa principale activité est l'expertise comptable et fiscale. Son agence locale emploie actuellement 11 personnes. L'activité de cette agence connaît une croissance régulière et ses locaux actuels ne répondent plus à ses besoins. Le groupe **Fiducial** va donc s'installer au Parc scientifique, en bordure de la RD 200. L'agence y trouvera une meilleure visibilité. Elle pourra aussi s'étendre et accueillir d'autres structures du groupe. L'ouverture d'un bureau Sofiral, représentant 4 emplois, est déjà prévue. La réalisation d'un bâtiment de bureaux (860 m² à terme) va démarrer.

Le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO) a été créé en 1996 pour assurer le transport des déchets et leur traitement par valorisation énergétique. Les communes et groupements de communes adhérents du SMVO, comme l'ARC, continuent à en assurer la collecte. Le SMVO regroupe aujourd'hui 265 communes, et environ 423 000 habitants. Son siège est installé rue de l'Anthémis à Compiègne dans des locaux qu'il loue. Ses effectifs s'étant accrus ces deux dernières années, le SMVO a donc besoin d'une plus grande surface de bureaux et d'une salle d'exposition pour les visiteurs.

Le SMVO a choisi de s'installer au Parc tertiaire, à l'arrière de l'immeuble L'Européen. La construction de ce bâtiment Haute Qualité Environnementale va commencer.

Les immeubles de bureaux **Holdiparc 5 et 6** dont les travaux sont en cours, seront livrés en juin 2010. Après une première phase (Holdiparc 2, 3 et 4), Holdis a poursuivi son effort pour de nouvelles surfaces de bureaux répondant aux besoins des entreprises de l'agglomération. Sur 2 240 m² Holdiparc 5 et 6 accueillera notamment de nouveaux services centraux du groupe Saint-Gobain (70 salariés).

La zone industrielle de Le Meux

Les Transports Jégou, actuellement implantés dans la ZAC de Mercières comptent 28 salariés. Ce transporteur travaille pour les industriels de la région (industries agro-alimentaires, sociétés cosmétiques...). Le site de Compiègne devenant trop étroit et l'extension sur place étant difficile, l'entreprise transférera son activité sur la zone industrielle de Le Meux sur un terrain d'environ 11 950 m² en façade de la RD 200. A Mercières, l'entreprise Cagna devrait utiliser, pour son propre développement, le terrain libéré par le transporteur, qui est contigu à son site.



> Les commerces au centre ville de Compiègne



Christian Navarro,

Maire de Jaux,
vice-président de l'ARC,
délégué à l'aménagement des zones
commerciales

Le Schéma de développement commercial a permis d'analyser l'offre commerciale de l'agglomération. Le centre de Compiègne compte des commerces dynamiques et il est spécialisé dans l'habillement mais sa zone de chalandise est plus limitée que celle de la zone commerciale de Jaux-Venette. Celle-ci voit son attractivité s'éroder légèrement en raison d'une image vieillissante et de difficultés d'accès aux heures de pointe.

Ce constat impose des évolutions, d'autant que des zones commerciales voisines se sont renforcées plus rapidement que la zone commerciale de Jaux-Venette qui a vieilli.

La stratégie de l'ARC dans ce domaine vise à renforcer notre attractivité dans tous les domaines du commerce. Ainsi la complémentarité entre la ZAC commerciale (équipement de la maison et loisirs) et le cœur d'agglomération (habillement) devra être renforcée. L'attractivité du centre ville commerçant s'accroîtra avec le nouveau plan de circulation, des actions d'animation, grâce un contrat Fisac avec l'Etat, outil au service du commerce de proximité, et grâce au développement de la vocation touristique du Compiégnois. La ZAC de Jaux-Venette sera modernisée. Deux nouvelles zones d'activités, permettant de diversifier l'offre, sont prévues sur les Hauts de Margny et dans le secteur du Multiplexe.



> Le chantier Proméo au Bois de Plaisance

> Les Transports Acary au Valadan

Le parc d'activités du Bois de Plaisance à Venette

L'entreprise **CER France**, spécialisée dans la gestion et l'expertise comptable pour les entreprises artisanales et le monde agricole, est actuellement installée à Compiègne. Elle prévoit de réaliser un bâtiment de bureaux de 1 000 m² environ. Le début des travaux est prévu pour septembre 2010.

Proméo, organisme de formation professionnelle, est en cours d'installation au Bois de Plaisance où l'entreprise déménagera en 2011 ses sites de Royallieu à Compiègne et du Parc tertiaire et scientifique à La Croix Saint Ouen. Le bâtiment fera 6 600 m² de SHON (avec une possibilité d'extension) et proposera 300 places de parking. Cette nouvelle installation lui permettra de développer son activité. Proméo prévoit d'élargir ses formations (industrielle, tertiaire, informatique, management, comptable...) à des domaines comme le pilotage de systèmes de production automatisés ou la maintenance industrielle. Le restaurant du centre de formation sera ouvert aux autres entreprises. Le parc d'activités du Bois de Plaisance accueille déjà l'équipementier automobile SMW Automotive, l'entreprise de menuiserie Catimel et une plate-forme de préparation du courrier de La Poste.

Le parc artisanal du Valadan à Clairoix

Les travaux d'installation de la société de transports Acary (qui assure les services de bus intercommunaux TIC), jusqu'ici implantée à Margny, sont en cours d'achèvement.

A Compiègne,

rue Clément Bayard au bord de l'Oise, à l'emplacement des anciens locaux de SPIE Batignolles, trois bâtiments de bureaux,

destinés à la location, sont en cours de construction. Deux seront livrés en septembre 2010, le troisième à la fin de l'année. Un bâtiment abritera la Délégation à la solidarité et la Maison de la solidarité et des familles du Conseil général de l'Oise, un autre sera loué à SPIE Batignolles.

A terme, la partie du terrain située au bord de l'Oise devrait accueillir des maisons individuelles, prolongeant ainsi l'aménagement du quai du Clos des Roses.



Le parc technologique des rives de l'Oise

Il compte aujourd'hui 19 entreprises : deux sont arrivées au cours de l'année 2009, Olygose et OCTI, qui comptent chacune 3 personnes. Depuis le 1^{er} janvier 2010, quatre autres entreprises s'y sont installées : Sens, Opérationnelle, Bio-sourcing et Intui.

Une des spécificités du parc est de proposer différents services à ses entreprises ainsi que des animations.

Les thèmes abordés en 2009 ont été les aides à l'innovation, les aides à l'export, le travail avec les pôles de compétitivité (avec un retour d'expérience de 2 entreprises du parc) ou encore comment gérer au mieux la crise.

Des rencontres entre étudiants de l'UTC et entrepreneurs du parc étaient également au programme.

Début 2010, un "Speed business meeting®" a été organisé pour permettre aux entreprises participantes de développer leur réseau professionnel. Placés par table de 8, les participants avaient deux minutes pour se présenter. A la fin du tour de table, chacun changeait de table. Au bout de 4-5 tours, chacun avait



rencontré et s'était présenté à 32-40 personnes différentes. Un interlocuteur intéressant ne deviendra pas forcément un client ou un fournisseur, mais il peut être le spécialiste adéquat pour une prestation, le conseil pertinent sur un projet ou encore le lien vers un client potentiel...

Le "Speed business meeting®" s'adressait à des dirigeants d'entreprises, banquiers, institutionnels. Une seconde édition est prévue en 2010.

Début 2010, l'équipe du parc a également participé au salon Innovact à Reims.

Enfin, une réflexion sur le thème "comment innover autrement" en intégrant le social, la solidarité, le développement durable a été engagée.



> **Speed Business meeting® début 2010 au Parc technologique des rives de l'Oise**





> L'Office de tourisme intercommunal de l'ARC

Tourisme : additionnons nos forces

> Terrasse, place du Change à Compiègne

> Le Festival des forêts à Pierrefonds



Le 1^{er} janvier 2009, l'ARC est devenue responsable de la politique touristique de l'agglomération.

2009 a aussi été la première année de mise en œuvre du schéma de développement touristique du Pays Compiégnois.

Première action prévue par ce schéma, la taxe de séjour a été mise en œuvre pendant les trois mois d'été à titre expérimental. Payée par les clients des différents hébergements, elle est d'un montant modeste (75 centimes pour une chambre trois étoiles, 30 centimes pour un hôtel une étoile). En 2009, elle a rapporté 31 000 €. En 2010, elle est définitivement adoptée et devrait représenter 100 à 120 000 € sur l'ensemble de l'année. Son produit sera affecté à des actions de mise en valeur touristique de l'ARC.

En juillet 2009, une centrale de réservations a été ouverte sur Internet : elle concerne l'ensemble des hébergements de l'ARC, de la chambre d'hôte à l'hôtel et à la résidence hôtelière.

L'Office de tourisme de la ville de Compiègne, devenu Office de tourisme intercommunal, a engagé un partenariat avec celui de la Communauté de Communes du Canton d'Attichy (CCCA) et d'autres projets devraient voir le jour : des randonnées cyclotouristes entre Compiègne et Pierrefonds ou encore des navettes touristiques entre les deux communes, à tarifs préférentiels, assurées par des taxis. La taxe de séjour devrait être également instaurée dans la Communauté de Communes du Canton d'Attichy.

De grands rendez-vous et des projets en 2010

L'Office de tourisme de l'ARC a été partenaire de la manifestation "De l'attelage à l'automobile" en 2009. En 2010, il participe à la **Fête de la chasse et de la nature**, les 11 et 12 septembre, dans le parc du Palais impérial et assure la billetterie du **Festival des forêts et des Promenades musicales**.

D'autres projets sont en préparation comme une brochure touristique consacrée aux 15 communes de l'agglomération compiégnnoise ou un passeport culture-loisirs destiné à un public individuel et familial qui offrira un accès à tarif préférentiel aux sites de l'ARC et de la CCCA. Une halte pour les camping-cars est à l'étude à proximité du port de plaisance où un ponton sera remplacé. Enfin, les locaux de l'Office de tourisme seront réaménagés pour un meilleur accueil du public en fin d'année 2010.

Pistes cyclables : l'extension du réseau

Une nouvelle piste relie Jonquières à Le Meux via le hameau de Caulmont. Cette voie champêtre de deux kilomètres rejoint le réseau déjà existant (10 pistes et une soixantaine de kilomètres). Toujours sur la rive droite, des extensions depuis Le Meux vers Armancourt et Jaux sont prévues entre la voie ferrée et l'Oise.

Le prolongement de la piste, reliant le centre de Compiègne à la Clairière de l'Armistice, est prévu en direction du carrefour des Loups et de Vieux-Moulin.

Par ailleurs, à la suite d'une étude confiée à l'Office National des Forêts par l'ARC, des panneaux de signalisation sont en cours de pose début 2010, le long des pistes cyclables qui sillonnent l'ARC. Ils indiquent les directions, les distances et proposent des plans de situation générale qui vont permettre aux cyclistes de mieux s'orienter. Ils mettent également en valeur certains sites remarquables. Des panneaux destinés à améliorer la sécurité routière ont également été installés. Des marquages au sol viendront par la suite compléter cette signalisation.



Thierry
Hochet,

Maire de Bienville,
vice-président de l'ARC,
président de la commission
tourisme

Le schéma de développement touristique du Pays Compiégnois constitue notre ligne directrice depuis que l'ARC a repris la compétence tourisme en janvier 2009.

Il nous propose des axes d'actions. Les deux Offices de tourisme, de l'ARC et de la Communauté de Communes du Canton d'Attichy à Pierrefonds, assurent la cohérence des actions menées sur le terrain.

Ces deux structures collaboraient déjà avant même la signature de la convention qui les lie. Pour autant, l'ARC est ouvert à une collaboration avec les autres intercommunalités et c'est bien à l'échelle du Pays Compiégnois que doit être menée notre politique touristique.

C'est ainsi qu'avec la Communauté de Communes des Deux Vallées nous réfléchissons à la mise en place de navettes fluviales entre le musée de la batellerie et Compiègne.

Notre objectif est de faire en sorte que la clientèle reste le plus longtemps possible dans le Pays Compiégnois. Nous avons un important potentiel qui mérite d'être développé. Une réflexion est en cours à propos du réaménagement de l'Ecole d'état-major et de la création d'un centre de congrès.



Baudouin
Gérard,

Maire de Jonquières,
vice-président de l'ARC,
délégué au patrimoine et
aux paysages

Dans la continuité de la charte paysagère, et dans le cadre de la réflexion engagée sur le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), l'ARC poursuit son travail sur les paysages.

La charte avait défini les grandes entités paysagères de notre territoire : plaine d'Estrées-Saint-Denis et plateau du Soissonnais, les vallées de l'Oise, de l'Aisne et de l'Aronde, la forêt.

Elle émettait des recommandations destinées aux communes pour leur protection et leur mise en valeur.

Des sites particulièrement importants ont ainsi été mis en évidence. Il s'agit notamment des entrées d'agglomération (les Hauts de Margny qui, de plus, dominent l'agglomération, la RN 31 à Jonquières, la RD 200 à La Croix Saint Ouen) mais aussi de la rocade nord-est. Il nous appartient d'être particulièrement vigilants à leur propos.

Une réflexion complémentaire porte sur la réglementation de la publicité.

Et toujours aux entrées d'agglomération, nous avons renouvelé en 2009 notre partenariat avec les agriculteurs pour la création de bandes fleuries.



> Remise des diplômes du PVE (Parcours Vers l'Emploi) en avril 2009

L'Espace emploi-formation du Pays Compiégnois

Il est né du rapprochement de la Maison de l'emploi et de la Formation et de la Mission locale qui avait pour but d'harmoniser le travail des deux structures et de faciliter l'accueil du public.

Elles ont néanmoins conservé leur rôle spécifique. La Mission locale du Pays Compiégnois et du Pays des Sources accueille les jeunes de 16 à 25 ans. Elle répond à leurs questions d'emploi, de formation mais aussi de logement ou de santé. Chacun y bénéficie d'un suivi personnalisé pour ses démarches. La Mission locale a accueilli, en 2009, 2 911 jeunes soit une centaine de plus que l'année précédente.

De son côté, le rôle d'une Maison de l'Emploi et de la Formation est largement défini par ses responsables locaux. Celle du Pays Compiégnois accueille différents publics : demandeurs d'emploi en lien avec Pôle Emploi, salariés, scolaires....

Elle a aussi un rôle d'observatoire et intervient dans le domaine de la création et de la reprise d'entreprises.

La MEF a reçu, en 2009, 898 personnes dont 208 salariés voulant changer d'emplois, créer une entreprise ou s'informer sur la validation des acquis de l'expérience.

Un accompagnement vers l'emploi

L'Espace emploi-formation du Pays Compiégnois est à la disposition des demandeurs d'emplois, des salariés et des entreprises. ”

> L'Espace emploi formation du Pays Compiégnois



> Stage UFOLEP : l'apprentissage des gestes de premier secours



> "Petit regard sur soi" : un atelier commun à la MEF et la Mission locale



Le saviez-VOUS ?

La bourse au permis citoyen

La ville de Compiègne et l'ACSE (Agence Nationale de la Cohésion Sociale et de l'Egalité des Chances) ont pris la décision de participer financièrement à l'inscription au permis de conduire de personnes sans emploi ou dans une situation précaire.

En échange de quoi, ces personnes devaient s'acquitter de travaux d'intérêt collectif. Ceci dans l'objectif de les aider à obtenir leur permis, car on connaît l'importance d'être mobile quand on cherche du travail.

Cette action s'est achevée, elle a permis à 29 personnes de bénéficier d'une bourse pour financer leur permis.

Un atelier pour valoriser son image

"Petit regard sur soi" est un atelier qui aide à réussir ses entretiens d'embauche en donnant de soi une image qui correspond au poste recherché. Après avoir été reçu, le candidat bénéficie de conseils en esthétique, de séances de maquillage et de coiffure et de conseils vestimentaires. Fort de cette nouvelle perception de soi, il passe alors une simulation d'entretien d'embauche. Ce dispositif est très apprécié par les bénéficiaires.

Recrutement par web-cam

L'espace emploi-formation participe à la pré-sélection des candidats, à la demande de certaines entreprises. Il lui arrive même d'organiser les entretiens dans ses locaux entre le candidat et l'employeur via une web-cam.

Conseils sur la formation

L'espace emploi-formation vérifie les pré-requis, peut aider à réaliser une enquête-métier ou une immersion en entreprise.

Cette analyse poussée permet d'empêcher les fausses perceptions du métier et éviter les échecs ou les abandons en cours de formation.

Le CIVIS renforcé

Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) est un dispositif d'accompagnement renforcé pour les jeunes qui en ont besoin. Ce suivi personnalisé et approfondi va se développer en 2010 avec un objectif de 510 entrées.



Oise-Est Initiative a pour mission d'accompagner les créateurs et les repreneurs d'entreprises dans le montage technique et financier de leur dossier. Cette Plate-forme France Initiative, dont l'ARC fait partie depuis 2002, leur apporte gratuitement écoute et conseils et leur accorde des prêts d'honneur à 0 % sans garantie ni caution personnelle.

En huit ans, 143 prêts d'honneur, représentant plus d'un million d'euros, ont permis la création ou le maintien de 406 emplois dans l'Agglomération de la Région de Compiègne.

En 2009, une vingtaine de porteurs de projets ont pu bénéficier d'un accompagnement technique et financier. Il s'agit notamment d'une reprise d'une activité traiteur à Compiègne, de celle d'un cabinet vétérinaire à Clairoix, de la création d'un site Internet de vente de pneumatiques à Margny-lès-Compiègne ou encore de la création de deux sociétés innovantes aujourd'hui installées au Parc technologique des rives de l'Oise.

L'année 2009 a également été marquée par la montée

Espace emploi-formation du Pays Compiègnais

14, rue d'Amiens
60200 Compiègne
Tél : 03 44 36 34 34 et 03 44 36 34 44

en puissance du régime de l'auto-entrepreneur et par la mise en place d'un nouveau dispositif, le prêt Nacre à 0 %.

Depuis 2002, lorsque l'ARC verse 1 € de participation à Oise-Est Initiative, ce sont 3,62 € qui sont prêtés aux créateurs de la région de Compiègne. Le taux de viabilité des entreprises financées à 3 ans est de 95 %.



Contact : Emilie Auvray

Tél : 03 44 41 83 26
ccpe.economie@wanadoo.fr



Des logements

et des
équipements
dans les communes

3



Une politique de l'habitat pour tous



Le Programme Local de l'Habitat (PLH) a été adopté par le conseil d'agglomération en novembre 2009.

Il définit, pour une durée de 6 ans, les objectifs et les engagements de l'agglomération en matière de logement.

Le PLH prévoit la construction de **450 logements par an soit 2 700 en 6 ans**. Cet objectif est plus ambitieux que celui qui avait été retenu par le Schéma Directeur en 2000 et il marque une hausse de 50 % par rapport aux constructions de ces dernières années. Faute de terrains aménagés, le nombre de logements construits n'a pas, en effet, dépassé 300. Aujourd'hui, plusieurs quartiers sont en cours d'aménagement par l'ARC sur l'ensemble du territoire (voir pages 36-37).

Ce chiffre de 450 nouveaux logements correspond à un effort très important de l'agglomération. Il permettra un développement démographique modéré (+ 0,75 % par an) avec un solde migratoire très légèrement positif. La création de nouveaux logements, accompagnant l'évolution de l'emploi dans l'agglomération, pourra



être revue en fonction de l'évolution de la situation économique.

En six ans, 960 nouveaux logements destinés à la location seront réalisés dont 240 au titre du Programme de Renouvellement Urbain du Clos des Roses.

Le PLH précise la répartition des logements sociaux entre toutes les communes, de la plus petite à la plus grande, en s'appuyant notamment sur les projets des différents Plans Locaux d'Urbanisme.

Il prévoit aussi une politique très volontariste de soutien à l'accession maîtrisée pour permettre aux familles à revenus intermédiaires et modestes d'acheter leur première habitation. Par effet indirect, cette politique permettra de libérer des logements locatifs sociaux, facilitant ainsi la rotation du parc social.

Enfin des opérations plus ciblées sont aussi prévues : logements pour personnes âgées et jeunes, logements étudiants, maison-relais.

Le logement étudiant

L'ARC compte aujourd'hui environ 5 340 étudiants - dont 4 400 pour l'UTC et l'ESCOM.

Un quart d'entre eux sont logés en résidences universitaires gérées par le Crous ou l'Alesc. La résidence Roberval, qui compte 400 chambres, va bénéficier, à partir de juillet 2010, d'importants travaux de modernisation.

Une étude menée en 2008-2009 auprès de 564 étudiants a montré que près de 60 % d'entre eux ont trouvé "plutôt facilement" ou "facilement" un logement. 19 % trouvent le coût de ce logement "élevé" et 38 % "acceptable". Le montant des loyers est plus élevé dans le parc privé.

Au cours des années à venir, le nombre d'étudiants devrait augmenter sensiblement. Afin de conserver le même pourcentage qu'aujourd'hui d'étudiants logés en résidences universitaires, **300 à 350 logements étudiants devront être construits**. Une résidence privée de 120 logements sera réalisée sur la rive droite, au débouché du nouveau pont urbain. 200 logements étudiants sont programmés dans le quartier de La Prairie à Venette et à Margny-lès-Compiègne.



Maison-relais : faciliter l'autonomie des personnes en difficulté

Les maisons-relais accueillent des personnes en difficulté et leur proposent un accompagnement dans leur vie quotidienne pour les aider à devenir autonomes. Il s'agit d'un habitat collectif, de petite taille, intermédiaire entre le foyer et le logement autonome.

Celle du Compiégnois était jusqu'ici composée de 14 logements non regroupés. Une résidence va être construite pour elle, avenue de Stalingrad à Compiègne, sur le même site que le SATO (structure d'accueil temporaire pour les toxicomanes). Elle proposera 25 logements individuels ou destinés à des couples avec petite cuisine et salle de bains. Le mobilier ne sera pas fourni, si ce n'est pour dépanner les personnes hébergées, et un accompagnement éducatif leur sera proposé. Celui-ci concernera aussi bien la gestion d'un budget que le ménage ou les démarches à accomplir au quotidien. Une participation à la vie de la maison est également au programme avec, par exemple, des repas pris en commun.

La maison-relais est gérée par l'association Accueil et Promotion également responsable du Foyer de jeunes travailleurs de Margny. Une hôtesse de maison et des éducateurs seront les interlocuteurs au quotidien des personnes accueillies.

Celles-ci acquitteront une redevance et elles auront droit à l'aide personnalisée au logement (APL). Les travaux commenceront en juillet 2010 et dureront un an. L'ARC a apporté le terrain et ce projet, d'un coût d'1,7 million d'euros, va recevoir des financements de l'Etat, du Conseil régional de Picardie et du Conseil général de l'Oise.



De nouveaux quartiers dans les communes

L'ARC crée des quartiers d'habitation dans différentes communes de l'agglomération : les Jardins à La Croix Saint Ouen, le Maraiquet à Janville, le centre bourg à Saint-Sauveur...

En les aménageant, l'agglomération respecte plusieurs règles :

- Elle construit dans toutes les communes quelle que soit leur taille et en fonction de leurs besoins : à **Janville Le Maraiquet**, dont les travaux commenceront fin 2010, comptera 12 logements (8 logements en accession maîtrisée et 4 lots libres), à **Compiègne** les études pour le réaménagement du 25^{ème} RGA en prévoient environ 700.
- Elle construit pour tous les habitants quels que soient leurs moyens. A **Le Meux**, le quartier du Clos Féron, dont l'aménagement est achevé, comprendra 40 logements destinés en priorité aux personnes dont c'est la première acquisition, mais également des logements locatifs sociaux.
- Ces quartiers sont bien intégrés à leur environnement. A **Jaux** une opération de renouvellement urbain est prévue au centre-bourg à proximité de la salle des fêtes. Elle verra la construction de 36 logements en accession à la propriété et en locatif social. Situés en vis-à-vis de la salle des fêtes et non loin de la mairie, ils participeront à la dynamique du centre de la commune. Une réflexion est également en cours pour la création d'un éco-quartier.

Les Jardins à **La Croix Saint Ouen** constituent une nouvelle entrée de ville et leur architecture s'inspirera de celle des maisons de la commune. La première phase de la réalisation de ce quartier a vu la construction de l'hypermarché Auchan et l'aménagement du parcours sportif du Moulin qui est aussi un bassin d'infiltration des eaux de pluie. La prochaine étape sera la construction de 53 logements en 2010-2011. Des consultations

sont en cours pour la réalisation de 10 logements en accession à la propriété dans une phase ultérieure.

La réalisation de ces quartiers permet également d'aider les communes à répondre à leurs besoins d'équipements. C'est ainsi que de nouveaux terrains de football seront installés au Maubon à **Choisy-au-Bac**, la ZAC intégrant dans son périmètre la localisation d'un équipement culturel. Dans le quartier de La Prairie à **Margny** et **Venette** des équipements sont prévus pour accompagner le développement démographique des 2 communes.

Enfin l'ARC soutient, en lien étroit avec les communes, des projets qui sont construits sur des terrains achetés directement par les promoteurs sociaux. C'est le cas du projet qui, à **Clairoix**, sera conduit par Picardie-Habitat. Il comprend 24 appartements et maisons locatifs sociaux, 4 maisons à loyers intermédiaires et 6 lots libres.

> Le futur quartier du Maubon à Choisy-au-Bac



Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et Plans d'Occupation des Sols (POS)

2009 a permis de finaliser la révision du PLU de **Jaux** et d'achever la rédaction de celui de **Vieux-Moulin**. Plusieurs modifications de PLU et POS ont été menées à bien à **Clairoix**, **Compiègne**, **Jaux**, **La Croix Saint Ouen** et **Venette**.

Constructions de logements à l'étude ou en cours

En 2009 : **Le Meux** aménagement du lotissement du Clos Féron, 40 logements à terme

En 2010 : **Janville** aménagement du lotissement Le Maraiquet, 12 lots à terme

La Croix Saint Ouen : quartier des Jardins, 240 logements environ. Consultation de promoteurs pour la réalisation d'un programme de logements locatifs aidés et dépôts des permis de construire correspondants (53 logements)

Jaux : - centre bourg, étude d'un programme immobilier intégrant un programme de logements locatifs aidés
- projet d'un éco-quartier

Saint-Sauveur : centre bourg, études opérationnelles pour un programme de 29 logements diversifiés

Venette : terrain de l'Ecluse, maison pour autistes et quelques logements

Choisy-au-Bac : - définition du projet d'aménagement du quartier du Maubon et concertation, 200 logements environ
- les Marronniers, 30 logements dont 15 en locatif social

Margny et Venette : étude sur l'aménagement de la 2^{ème} tranche de la ZAC de la Prairie, 455 logements diversifiés

Compiègne : étude d'urbanisme et d'aménagement pour le 25^{ème} RGA et le Champ de manœuvres, environ 700 logements diversifiés

Compiègne - Margny-lès-Compiègne : ZAC des deux rives, environ 150 logements, plus de 6 500 m² de bureaux, un hôtel 3 étoiles, commerces

Bienville : étude achevée pour la réalisation d'un lotissement de 35 logements diversifiés et la transformation de l'ancienne voie ferrée en voie réservée aux piétons et aux cyclistes

Clairoix : lotissement des Tambouraines, poursuite de la commercialisation



Jean Desessart,

Maire de La Croix Saint Ouen, vice-président de l'ARC, président de la commission aménagement urbanisme

La commission urbanisme travaille en transversalité avec les autres commissions et voit ainsi passer tous les projets de l'ARC.

Sur tous ces dossiers, son avis est important qu'il s'agisse d'urbanisme ou d'aménagement du territoire. Son travail s'effectue dans la continuité du Schéma Directeur, qui est en cours de révision et qui permettra de structurer notre action sur les 15 prochaines années.

La commission urbanisme intervient notamment dans deux domaines qui correspondent à des compétences fondamentales de l'ARC : l'emploi, d'une part, avec l'aménagement des zones d'activités et les partenariats avec les entreprises, puis le logement avec la création de nouveaux quartiers.

Le développement de l'habitat est étroitement lié à celui de l'emploi et notre objectif est de construire 450 nouveaux logements par an, dans les 4 prochaines années.

Notre implication porte également sur la réhabilitation des logements existants, notamment ceux des propriétaires privés, grâce aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat. Cet effort porte sur la qualité architecturale des maisons qui peuvent bénéficier de subventions incitant à la réhabilitation des façades.



> Visite d'une opération d'amélioration de l'habitat, rue St-Joseph à Compiègne

Améliorer l'habitat ancien

Les deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), lancées par l'ARC en 2006 et 2007, ont été dotées en 2009 d'importants financements complémentaires dans le cadre du plan de relance engagé par le gouvernement.

En 2009, elles ont donc bénéficié d'1 million d'euros de subventions au lieu de 510 000 € les années précédentes. 83 % de cette enveloppe ont été dépensés notamment pour la réhabilitation de logements locatifs à caractère social. Pour ce type de logement, le propriétaire s'engage sur une durée de location de 9 ans. Toutes les communes de l'ARC étaient concernées.

C'est ainsi qu'à **Vieux-Moulin** une petite maison en pierre a été réhabilitée du sol au plafond avec isolation renforcée, chauffage au bois en complément du chauffage central, ventilation maîtrisée. Sa surface est de 74 m² habitables (type 3) et elle dispose d'une terrasse et d'un jardin. Le propriétaire appliquera un loyer plancher pendant 9 ans et prendra des locataires qui remplissent des conditions de ressources "moyennes" (leur revenu mensuel ne doit pas dépasser 2 500 € / mois pour un ménage de trois personnes).

A **Compiègne**, rue des Lombards, dans l'hyper centre, un logement très social a été aménagé. A **La Croix Saint Ouen**, des travaux ont été réalisés pour permettre à une personne handicapée de continuer à vivre chez elle dans de bonnes conditions. L'adaptation au handicap, notamment lié à l'âge, est un des objectifs de ces opérations aux côtés de la remise sur le marché locatif de logements et de réhabilitations en faveur de propriétaires

occupants aux revenus modestes.

Les deux OPAH se sont achevées fin 2009. L'objectif est désormais, pour l'agglomération, d'uniformiser le dispositif sur l'ensemble de son territoire à travers une seule OPAH et de développer les aides aux travaux permettant d'économiser l'énergie.



> Une restauration menée dans le cadre de l'OPAH à Vieux-Moulin



> Une façade avant et après travaux à Clairoux



> Le parc d'activités des Prés Moireaux



> L'aménagement du centre bourg

Saint-Sauveur, deux grands projets pour la commune

L'ARC prépare, en lien étroit avec l'équipe municipale, deux projets importants pour la commune de Saint-Sauveur : l'aménagement du centre bourg et la réalisation du parc artisanal des Prés Moireaux.

Pourquoi ces deux projets ?

Il y a tout d'abord une raison liée à la population de la commune. En 2006, Saint-Sauveur comptait 1 585 habitants contre 1 649 en 1990 et 1 605 en 1999. Trouver les moyens d'attirer une population nouvelle pour garantir un dynamisme démographique réel, même modéré, est donc très important.

Doter le village d'un véritable centre : la seule place de Saint-Sauveur est l'espace relativement réduit qui se trouve devant

l'église et se prolonge derrière celle-ci, en avant du cimetière. Le souhait des habitants et des élus, est donc de créer un "véritable centre bourg".

Une autre priorité de Saint-Sauveur est de trouver une implantation nouvelle pour les entreprises du village et de réaménager leur ancien site. Le projet de parc d'activités donnera un nouveau dynamisme à la commune.

Le parc d'activités artisanales des Prés Moireaux

Il offrira à la vente 3,7 ha répartis en une dizaine de lots. Il bénéficiera de la proximité des nouvelles zones d'activités de Verberie et de la future déviation de la Basse-Automne. La construction d'un crématorium est prévue en bordure du parc.

Il aura une entrée indépendante et un aménagement paysager de grande qualité. Les travaux devraient pouvoir démarrer à l'été 2010.

L'aménagement du centre bourg

Ce projet prévoit la création d'une nouvelle place pour le centre du village et la construction de logements pour accueillir de nouveaux habitants.

La place communale située derrière la mairie, à l'emplacement d'anciens locaux d'activité, sera plantée et aura des places de stationnement. Un mail public la reliera à la Mairie.

29 logements seront construits. Ils seront diversifiés de manière à répondre aux objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH) : 9 logements locatifs sociaux (la commune en manque), 5 logements en accession maîtrisée, 12 maisons en accession classique, 3 lots à bâtir.

Calendrier

Août 2010 : déménagement des entreprises occupant le site.
 Novembre 2010 : démarrage des travaux d'équipement.
 Fin 2012 : achèvement de la place communale et des logements.



Des équipements à l'échelle de l'agglomération

> Les terrains de football des Hauts de Margny



En fin d'année, ont été transférés à l'ARC certains équipements sportifs de dimension communautaire. Cela s'est fait selon le principe de la neutralité, c'est-à-dire que la commune doit apporter à l'intercommunalité les moyens de financer l'intégralité de la compétence transférée. De ce fait, l'attribution de compensation, versée chaque année aux communes concernées, sera diminuée du montant fixé. Cette compensation sera fixe et ne pourra être réévaluée.

Le terrain de bicross de Clairoux

- Un équipement unique dans l'agglomération dont le financement a été assuré par l'ARC.
- Des manifestations au rayonnement très important (des milliers de personnes lors des manches de Coupe de France et d'un championnat de France, accueil futur d'une coupe d'Europe).
- Le club (BMX Club de Compiègne-Clairoux) a une dimension intercommunale et fait partie de l'élite nationale.

Le stade Paul Petitpoisson

- Un équipement regroupant plusieurs domaines (scolaires, loisirs, compétitions...) et plusieurs pratiques hors athlétisme

> La piste de bicross à Clairoux



(musculature ou activités de forme pour des clubs sportifs comme le BMX Compiègne - Clairoix, le Rugby club Compiègne ou le Roller club de Compiègne mais aussi pour des structures telles que CAT Levain, Cœur et santé...).

- Des clubs accueillant des sportifs de toutes les communes (deux clubs d'athlétisme, rugby, handball, boccia, Cœur et santé...).
- Des manifestations d'envergure nationale (déjà cinq championnats de France : UNSS, UGSEL, Nationale et épreuves combinées, vétérans et lancers longs) et l'accueil annuel de l'équipe de France de cross.
- Des événements attirant du public et induisant la réservation d'hébergements.
- La possibilité de développer l'accueil des écoles et des centres de loisirs des communes périphériques.
- Un accueil possible des scolaires et des centres de loisirs des communes membres.

Les charges de fonctionnement restent assurées par la ville de Compiègne. En compensation, une convention sera signée avec l'ARC prévoyant le remboursement de ces frais de fonctionnement, évitant, par la même, le transfert du personnel nécessaire.

Les terrains de football des Hauts de Margny

- L'équipement a été financé par l'ARC.
- La fréquentation par le club de Margny, mais aussi l'Epide



> Compiègne, vue aérienne du stade Paul Petitpoisson

- (Centre Défense 2^{ème} Chance) et les équipes de football féminin.
- L'organisation annuelle de la fête du foot qui regroupe les écoles de football de différentes communes de l'agglomération.

L'aire d'accueil des gens du voyage de Jaux

- 75 places, 6 blocs sanitaires avec douches et WC, locaux administratifs... La gestion est assurée par une société spécialisée.
- L'ARC dispose de la compétence mais il s'agit de régulariser le transfert des charges supportées jusqu'à mi-2008 (date de mise en service) par la ville de Compiègne.



Sadi Guerdin,

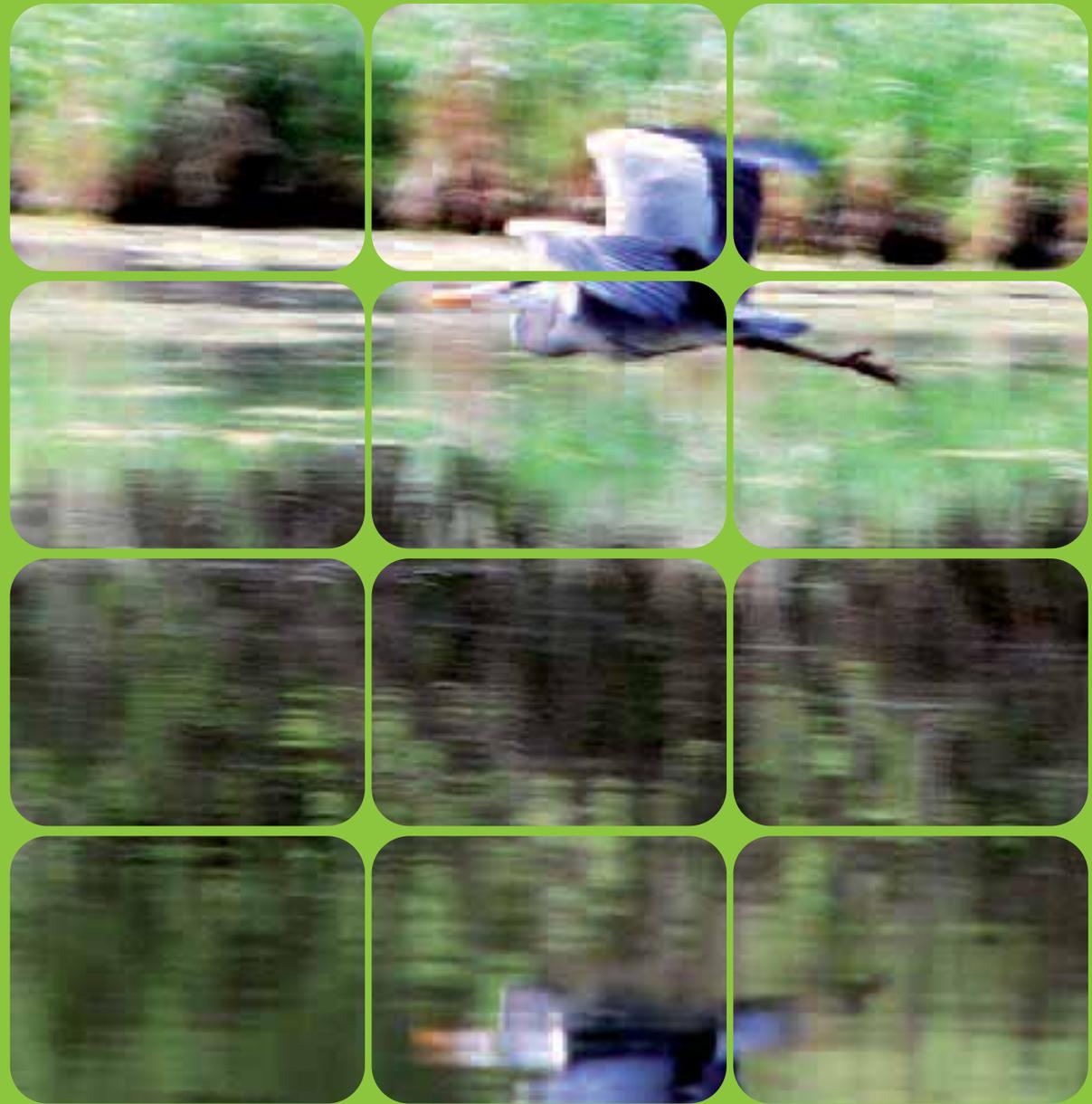
Maire de Janville,
vice-président de l'ARC,
délégué à l'équipement scolaire

Depuis sa création, l'intercommunalité a construit 100 salles de classe.

En 2009, la commune de Vieux-Moulin, ayant eu à faire face dans l'urgence à la nécessité de remplacer un bâtiment en mauvais état de son école, l'ARC a fait jouer la solidarité intercommunale -dans un domaine qui ne relève pas de ses compétences- et mis à sa disposition un préfabriqué destiné à une classe de maternelle et comportant un dortoir. Elle apportera également un fonds de concours à la reconstruction du bâtiment d'origine.



> L'école de Vieux-Moulin



Pour un
développement
durable

4



“ Développement durable : une vision à long terme ”

En matière de développement durable et d'environnement, l'ARC souhaite privilégier la sensibilisation et propose un véritable programme de bonnes pratiques.

Ainsi, **pour préserver l'eau, des actions sont menées avec les agriculteurs.** L'idée est de les accompagner sur le long terme pour qu'ils diminuent l'utilisation de produits néfastes aux nappes phréatiques, et donc à la qualité de l'eau prélevée dans les captages. Des aides financières leur sont attribuées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, à condition que dans les cinq ans à venir ils diminuent de moitié la quantité de pesticides utilisés. Ils peuvent aussi bénéficier de formations dispensées par la Chambre d'agriculture, pour adopter de nouvelles méthodes de culture respectueuses de l'environnement. Des agriculteurs, installés dans le périmètre restreint du captage d'eau potable de Baugy, se sont déjà engagés. Ils représentent la moitié de la surface cultivée du secteur. Cette opération va être élargie à la totalité des périmètres des captages de Baugy et des Hospices à la Croix Saint Ouen.

L'ARC, en collaboration avec l'Association Format Nature, propose aussi un accompagnement de deux ans aux **jardins familiaux de Compiègne.** Une action qui se justifie notamment par la proximité du captage des Hospices. Elle a pour double objectif d'éviter les pollutions accidentelles au niveau des



pompes à eau et d'inciter à un jardinage écologique en remplaçant les pesticides chimiques par des techniques agronomiques et biologiques sans pour autant sacrifier les récoltes.

Déchets

En matière de déchets, des actions sont menées auprès des écoles avec une série d'animations tout au long de l'année scolaire, basées sur des jeux (atelier de fabrication de papier recyclé, enfouissement des déchets...) et un cahier pédagogique. Les premiers bilans montrent, qu'au bout de quelques séances, les enfants connaissent les consignes de tri et l'importance de celui-ci.

Un autre travail est effectué avec les gardiens d'immeubles.

Lors d'entretiens individuels, un bilan détaillé de leur façon de faire et des problèmes qu'ils rencontrent est effectué. Des documents pédagogiques leur sont ensuite remis et des

conseils leur sont prodigués par les messagères du tri de l'agglomération, identifiées dès lors comme interlocutrices en cas de questions ultérieures.

Assainissement

Les abonnés professionnels (restaurants, pressings, garages...) bénéficieront d'une nouvelle campagne d'accompagnement. Leurs activités sont, en effet, soumises à des autorisations de rejet pour les eaux usées mais ils ne connaissent pas toujours les dispositions en vigueur. Des entretiens individuels seront effectués, sur place, pour mieux leur expliquer l'intérêt et les modalités d'une mise aux normes.



Bernard Hellal,

Maire de Margny-lès-Compiègne, vice-président de l'ARC, président de la commission de l'environnement et du cadre de vie, délégué à l'aménagement du plateau de Margny

En matière d'environnement, l'ARC peut s'enorgueillir d'avoir développé des initiatives durables avec des bus gratuits roulant au Diester® ou le transport par train des déchets vers le centre de valorisation de Villers-Saint-Paul, organisé par le SMVO.

L'ARC met le développement durable et la protection de l'environnement au cœur de chacun de ses projets. C'est le cas de l'aménagement du cœur d'agglomération et du futur pont urbain : une place plus grande pour les cyclistes et les piétons, une prise en compte de la qualité de l'air (choix d'enrobés drainants qui fixeront les particules, plantations de végétaux qui fixeront les polluants, zone 30 km/h...), le réaménagement des bords de l'Oise pour la promenade et les loisirs...

Notre politique prend en compte de nouvelles dimensions, comme l'idée d'un plan climat territorial mené avec l'ensemble des partenaires locaux. Un plan climat territorial permet :

- de connaître les sources d'émissions de gaz à effet de serre et de se fixer des objectifs de réduction,
- de définir, avec les citoyens, les entreprises et les administrations, les moyens de réduire ces émissions et de proposer un plan d'action,
- de le mettre en œuvre et d'évaluer ses résultats.

C'est également à chacun d'agir à son niveau pour préserver notre environnement. C'est pourquoi l'ARC sensibilise et accompagne les différents acteurs pouvant avoir un impact sur les milieux naturels. Nous serons efficaces en associant population et professionnels dans une démarche à long terme.





Collecte des déchets et sensibilisation au tri

L'ARC assure la collecte des déchets ménagers sur son territoire. Ces déchets sont ensuite valorisés et recyclés grâce au Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO). ”



Les services de l'ARC s'attachent à améliorer la qualité du tri. Celui-ci permet à 93 % des déchets d'être valorisés au centre de Villers-Saint-Paul qui reçoit les déchets des habitants de tout l'est du département (plus de 17 000 tonnes par an). La plus grosse partie de ces déchets (87 %) est acheminée par le train, moyen de transport le plus écologique. Ils sont ensuite recyclés, utilisés à la fabrication de nouveaux produits ou transformés en énergie par incinération. Villers-Saint-Paul est, en la matière, un des meilleurs centres de valorisation thermique de France avec une production correspondant à la consommation de 33 000 foyers.

Ces bons chiffres permettent à l'ARC de conserver une taxe d'enlèvement des ordures ménagères stable (8,70 %) après les diminutions successives depuis 2006 (le taux était alors de 9 %).

Pour ne pas augmenter les coûts, et bien sûr préserver notre environnement, l'ARC met en place une série d'actions visant à réduire les volumes de déchets. Elle projette ainsi de s'appuyer sur des foyers témoins pour les aider à réduire leurs déchets en leur proposant un accompagnement de quelques mois.

Une série d'opérations de sensibilisation à la qualité du tri est mise en œuvre avec les Recyclades, le Noël éco-citoyen... Elles complètent le véritable travail de fond, réalisé sur l'ensemble de l'année scolaire, dans les écoles de l'agglomération. Autre public, faisant l'objet d'un accompagnement particulier, les gardiens d'immeubles conseillés par les messagères du tri qui viennent leur rendre visite. Par ailleurs, d'autres mesures sont à l'étude pour sensibiliser aux erreurs de tri comme le

refus de ramassage si du verre est présent dans les ordures ménagères.



> Les camions bennes pour le tri



Renza Fresch, Maire de Venette, vice-présidente de l'ARC, déléguée au développement durable et à l'Agenda 21

L'Agenda 21 mondial est un programme d'actions pour le 21^{ème} siècle, par lequel les représentants de 173 pays se sont engagés lors du Sommet de la Terre de Rio, en 1992, en faveur d'un développement durable de la planète. Fondé sur trois piliers indissociables : prospérité économique, progrès social et respect de l'environnement, le développement durable se donne pour objectif : - de mieux faire fonctionner ensemble la société, l'activité économique et l'environnement, - de faire participer les citoyens aux décisions qui les concernent.

La mise en œuvre de l'Agenda 21 s'adresse à tous les niveaux d'actions : Etats, collectivités territoriales, communautés d'agglomération... L'ARC a choisi de s'inscrire dans ce programme d'actions, car, agissant au plus près des citoyens, les élus communautaires connaissent leur vie et leurs besoins.

La révision en cours du SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) de l'ARC est l'occasion de construire ensemble un projet communautaire d'orientations et d'actions à l'horizon 2025. Pour ce faire, les habitants sont associés à travers un questionnaire dans Arc-Infos et sur le site Internet, et un grand débat public est organisé.

Le développement durable nous concerne tous, chaque jour, dans nos comportements quotidiens. Faisons le pari de lui donner corps et de le traduire rapidement en actes. L'implication de chacun dans le processus d'élaboration du SCoT permettra de façonner à travers des enjeux bien identifiés, des projets urbains et des aménagements une vision partagée de notre cadre de vie.



“ Le SAGE organise la gestion de l'eau ”



Un appel à projets pour la gestion de l'eau

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Oise-Aronde est un outil de gestion dont l'objectif principal est la recherche d'un équilibre durable entre la protection des milieux aquatiques (rivières, zones humides, etc.) et la satisfaction des usages (alimentation en eau potable, agriculture, industrie, etc.). Il est établi à l'échelle d'un bassin versant (territoire où les eaux ruissellent et s'infiltrent pour rejoindre et former un cours d'eau). Le SAGE Oise-Aronde comprend 89 communes dont les 15 de l'ARC.

Il entre dans sa phase opérationnelle avec le lancement d'un appel à projets afin de recenser les actions répondant à ses objectifs (réduire les pollutions, restaurer les cours d'eau, protéger les captages d'eau potable...) et pouvant bénéficier d'aides financières des partenaires notamment de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Les communes, groupements de communes, associations (de pêche ou de protection de la nature, par exemple) ont pu déposer ces projets jusqu'au 15 mars 2010. Ils sont de différentes natures : réhabilitation de stations d'épuration, restauration de mares, etc. Un contrat d'application sera mis en place d'ici la fin 2010, pour une durée de 5 ans.

Un outil pour mieux gérer la qualité de l'eau

Régulièrement, en été, les niveaux d'eaux sont bas, c'est la période d'étiage. Notre utilisation de l'eau à cette période aggrave souvent la situation. Depuis quelques années, les seuils de sécheresse sont régulièrement atteints et des arrêtés sont pris pour économiser l'eau. C'est une gestion de crise !

La structure porteuse du SAGE s'attache à étudier le fonctionnement de la nappe afin d'éviter ces problèmes et de prévenir au maximum les risques de sécheresse. Au final, il s'agira de répartir entre les utilisateurs (eau potable, agriculture, industrie) les quantités d'eau prélevables d'une façon cohérente avec le bon fonctionnement écologique de nos cours d'eau et autres milieux aquatiques.

Une information plus accessible

Afin de mieux faire connaître le SAGE, ont été réalisés des documents très accessibles intitulés "Le SAGE Oise-Aronde", "Guide pratique : droits et devoirs des riverains" et "Comment intégrer les prescriptions du SAGE Oise-Aronde dans les documents d'urbanisme". Ces documents sont téléchargeables sur le site de l'ARC à l'adresse suivante :

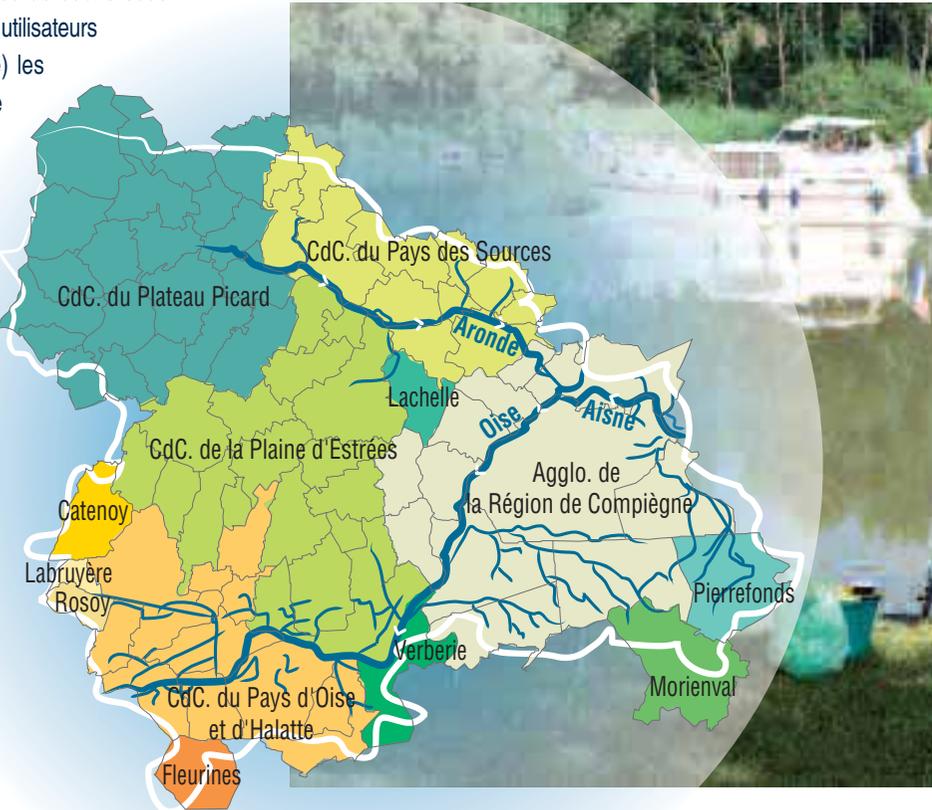
www.agglo-compiegne.fr/institution/sage.php

Un syndicat mixte

Le 1^{er} février 2010, le Préfet de l'Oise a signé l'arrêté de création du Syndicat Mixte Oise-Aronde (SMOA).

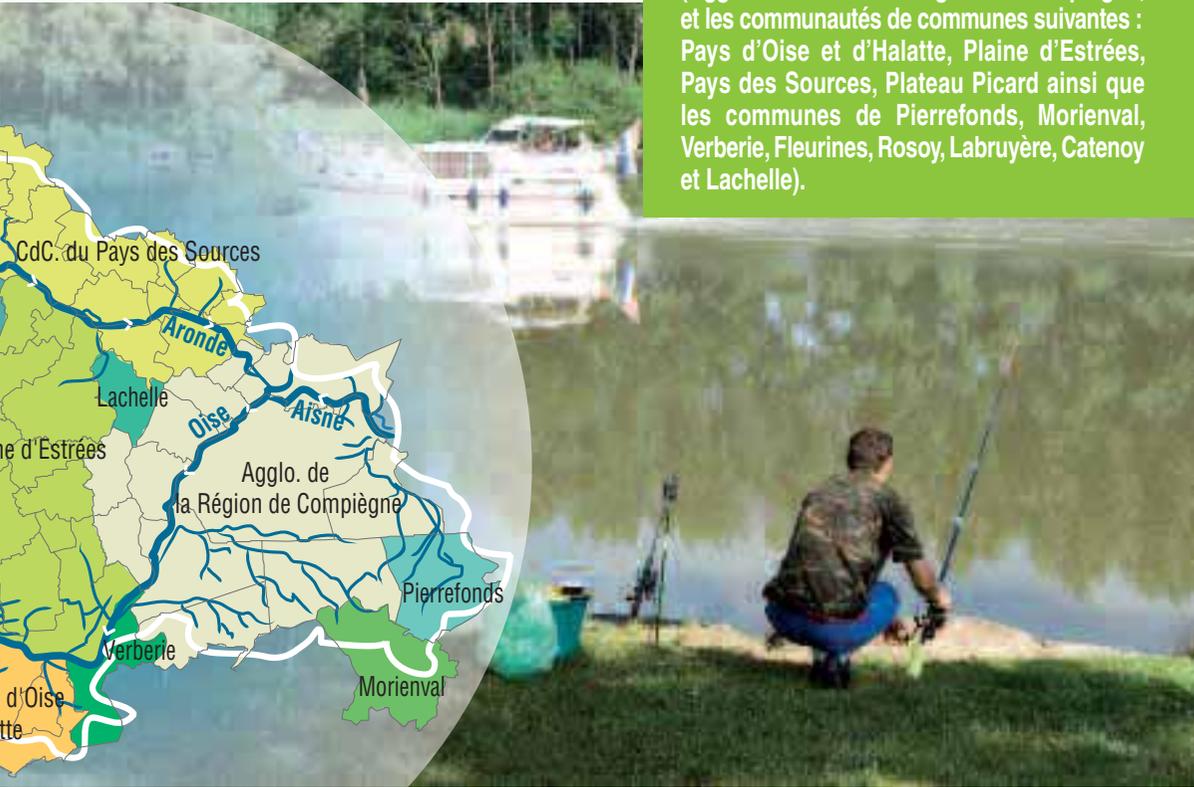
Cette structure prendra le relais de l'ARC pour la mise en œuvre du SAGE. Un comité syndical de 54 membres a été mis en place sous la présidence de Philippe Marini.

Il réunit l'ensemble des communes et groupements de communes du territoire (Agglomération de la Région de Compiègne, et les communautés de communes suivantes : Pays d'Oise et d'Halatte, Plaine d'Estrées, Pays des Sources, Plateau Picard ainsi que les communes de Pierrefonds, Morierval, Verberie, Fleurines, Rosoy, Labruyère, Catenoy et Lachelle).



Bassin versant Oise-Aronde

- ▶ Légendes :
- Rivières
- Contour du bassin versant du SAGE





“Eau potable : une qualité à protéger”

L'ARC produit 4,3 millions de m³ d'eau potable pour alimenter en permanence les communes de Compiègne et de Venette et les zones d'activités de l'ARC. Occasionnellement, elle peut fournir de l'eau potable à d'autres communes et ainsi couvrir les besoins de plus de 60 000 habitants.

Un schéma directeur d'adduction d'eau potable est en cours pour cartographier la ressource en eau sur notre territoire et ceux de nos voisins. Cela permettra de sécuriser cette ressource en proposant des scénarios à mettre en place en cas de problème. C'est dans ce cadre qu'est recherché un troisième captage d'eau potable (en plus de ceux de Baugy et des Hospices à La Croix Saint Ouen). Cette solution permettrait, non pas de faire face à de nouveaux besoins, mais, plus simplement, de répondre à une éventuelle fermeture ponctuelle d'un des deux

points de captage (en raison d'une pollution occasionnelle principalement). Une des possibilités qui sera étudiée est de prélever directement dans l'Oise pour alimenter un territoire plus vaste que l'ARC.



> Le périmètre de captage de Baugy fait l'objet de mesures agro-environnementales pour éviter la pollution des nappes phréatiques



Eric
Bertrand,

Maire d'Armancourt,
vice-président de l'ARC,
délégué à la gestion de l'eau

Anticiper, tel pourrait être le maître mot de la politique de l'ARC pour la gestion de l'eau. De démarches curatives, nous passons à des optiques préventives très poussées, véritables accompagnements de terrain sur plusieurs années.

Agriculteurs et jardiniers sont les acteurs les plus impliqués actuellement, et il faut souligner leur volonté de collaboration pour limiter leur impact sur le milieu naturel. Il conviendra, bien sûr, de prolonger ces efforts dans la durée et d'associer plus fortement à cette politique préventive les collectivités (et leur service espaces verts principalement), les golfs, les industries ou encore les particuliers...

Anticiper, c'est aussi prévenir d'éventuels problèmes ponctuels. En ce sens, la modélisation de la nappe phréatique sur le bassin de l'Aronde permettra d'éviter au maximum les risques de sécheresse, en répartissant de façon cohérente les prélèvements entre les différents utilisateurs, si des restrictions doivent être opérées. Le diagnostic du schéma directeur a lui pour ambition de se prémunir d'éventuels besoins en cas de pollution ponctuelle sur un de nos captages.

C'est donc bel et bien dans une vision à long terme que nous arriverons à conserver une eau de qualité et en quantité suffisante.



“ La lutte contre les inondations ”

> La piste cyclable repose désormais sur pilotis pour ne pas rétrécir le lit de l’Aisne

Dans le cadre de la politique de lutte contre les inondations, un important projet est en cours à Choisy-au-Bac avec la création d’un bassin d’atténuation des crues. Il inclut les aménagements qui ont été réalisés en 2009 sous le pont de l’Aisne.

L’objectif de ces modifications était d’étendre le lit de la rivière pour limiter l’impact des crues. La piste cyclable sur remblai qui passait sous le pont a été remplacée par une piste sur pilotis. Le remblai, qui était situé sur la rive gauche de l’Aisne en aval du pont, a été supprimé. Quelque 18 000 m³ de terre ont été retirés. Lors des crues, l’eau rencontrera moins d’obstacles et pourra s’étaler sans danger pour les constructions. Les maisons les plus proches de la rivière sont protégées par une digue. Enfin, ce bord de rivière constitue aujourd’hui une belle promenade. Les pontons de pêche, qui ont été créés, seront gérés par la

Fédération de Pêche. Le terrain de boules a été déplacé et réaménagé.

L’aménagement des bords de l’Aisne constituait la deuxième étape du programme de lutte contre les crues.

La première s’est déroulée au printemps 2007, avec la pose de buses sous les départementales 66 et 130 pour permettre aux crues de passer dessous et éviter que ces routes ne soient inondées.

La troisième étape verra l’aménagement du bassin d’atténuation des crues à l’entrée de la commune. Il permettra de stocker 1 million de m³ d’eau en cas de crue. Le creusement de ce bassin, par le carrier Lafarge, a débuté au printemps 2010 pour durer environ deux ans. A terme, une base de loisirs sera créée sur le site.



Jean-Noël Guesnier,

Maire de Choisy-au-Bac, vice-président de l’ARC, président de la commission de l’équipement, délégué à la lutte contre les inondations

De très importants chantiers ont été lancés par l’ARC en 2009. La construction du 3^{ème} bassin d’orages de Compiègne s’achèvera au 1^{er} trimestre 2011. Les travaux de raccordement des réseaux rue d’Austerlitz se sont déroulés au printemps 2010. Le chantier du nouveau pont urbain a commencé en mars 2010 et se terminera en juillet 2011.

Le Tribunal de commerce de la Vallée de l’Oise, le Conseil des prud’hommes et le Greffe du tribunal vont s’installer dans les anciens locaux de la Banque de France face au Palais impérial. Les travaux seront réceptionnés avant l’été 2010.

Début 2010 a commencé le creusement de la carrière qui deviendra le bassin d’atténuation des crues et zone de loisirs à Choisy-au-Bac. Auparavant a été achevé l’aménagement des berges de l’Aisne. La liaison avec le bassin se fera le long de la zone d’activités du pont des Rets.

La piste cyclable Le Meux/Jonquières est en cours d’achèvement. Sur le site du pôle de développement des Hauts de Margny (ex 6^{ème} RHC), les travaux d’installation de la Recyclerie vont commencer. Enfin, des études sont lancées pour le parc d’activités des Prés Moireaux à Saint-Sauveur, les quartiers des Jardins à La Croix Saint Ouen et du Maubon à Choisy-au-Bac ainsi que l’accueil d’entreprises au Bois de Plaisance à Venette et au Parc tertiaire et scientifique à La Croix Saint Ouen.



Assainissement : un réseau performant



Le service assainissement contrôle la bonne exploitation des réseaux et des stations d'épuration tout en opérant le suivi des travaux et des études sur ces sites.

Il est l'interlocuteur des habitants et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour les subventions, il délivre les autorisations et les conventionnements aux industriels, vérifie avec les exploitants la conformité des raccordements et gère la norme ISO 14 001. Ce service réalise également les études de réhabilitation des installations de l'assainissement non collectif et suit les travaux. L'activité de ce service a connu plusieurs temps forts.

Bienville : les raccordements avancent

Depuis la mise en service du réseau d'assainissement de Bienville, en février 2009, plus de la moitié des foyers (près d'une centaine sur 166) ont déjà été raccordés. Ce chiffre est très satisfaisant et le réseau fonctionne bien.

A Le Meux, le réseau de la rue de la République, abimé, a été réhabilité. Le même type de chantier va être réalisé rue de la Libération.

A Saint-Jean-aux-Bois le hameau de Malassise va être raccordé en 2010 à la station de La Brévière, qui va être refaite. Des extensions dans le bourg sont également prévus pour raccorder le chemin du Pré Saint-Jean.

Un grand bassin en cas d'orages

Le chantier du grand bassin d'orages de la rue de l'Oise à Compiègne a débuté l'été dernier. Il évitera les débordements du réseau d'assainissement et l'inondation des rues du centre ville. Il réduira aussi les rejets directs dans l'Oise, synonymes de pollution. Ce bassin de 12 300 m³ sera terminé pour l'été 2011. Il sera enterré et n'aura donc pas d'impact sur l'aspect paysager du quartier.

Il fonctionnera comme ceux mis en service en 2008 rue Eugénie Louis (Clos des Roses) et place du 5^{ème} Dragons (Bellicart).

Ces équipements ont déjà servi plusieurs fois lors des pluies abondantes et ont parfaitement fonctionné.

Le bassin plus ancien situé rue Clément Bayard (Clos des Roses) va lui voir son fonctionnement amélioré en 2010.

Par ailleurs, toujours dans la même optique, les réseaux vont prochainement être renforcés à Compiègne.

Des prix de raccordement plus justes

Pour les particuliers, le coût des raccordements est maintenant fonction des prix pratiqués par les entreprises agréées par l'ARC. Le fait de payer le coût réel des travaux a été jugé préférable au système précédent de forfait unique qui pouvait

s'avérer tantôt favorable, tantôt défavorable.

Un travail sur la non-conformité

- Pour faciliter la compréhension de tous, une plaquette est en cours d'élaboration pour expliquer ce qu'est l'assainissement, l'intérêt, les obligations et les modalités du raccordement.
- Des tests à la fumée vont être réalisés pour vérifier si les réseaux des eaux usées et eaux pluviales des maisons sont bien dissociés. Le principe est simple, de la fumée est envoyée dans le réseau d'eaux usées et si elle ressort par les gouttières d'eaux pluviales, c'est que les deux réseaux ne sont pas dissociés contrairement aux obligations légales.

- Les abonnés professionnels (restaurants, pressings, garages...) vont faire l'objet d'une nouvelle campagne de sensibilisation. Ils sont en effet soumis à des autorisations de rejets mais ne connaissent pas toujours les modalités en vigueur.



> Le chantier du bassin d'orages rue de l'Oise à Compiègne

Les normes ISO 14001

La norme ISO 14001 rédigée en 1996 est la plus utilisée de la série des normes ISO 14000 relatives au management environnemental. Elle est internationale.

Il s'agit d'actions à mettre en œuvre par l'ensemble des organisations souhaitant maîtriser leur impact environnemental en tenant compte des exigences législatives et des informations relatives aux impacts environnementaux significatifs.

Pour cela, les aspects et impacts environnementaux sont étudiés et regroupés dans un programme de management environnemental qu'il faudra sans cesse améliorer.

La station intercommunale de La Croix Saint Ouen et les réseaux de Compiègne, Margny-lès-Compiègne et Venette sont certifiés depuis 2001.

Les réseaux de La Croix Saint Ouen, Le Meux, Jaux, Jonquières et Armancourt sont, quant à eux, certifiés depuis 2004.

Un audit est réalisé chaque année par un organisme extérieur à l'ARC afin de vérifier que le programme est maintenu et renouvelé.



Transports : le réseau évolue

Après une année de fonctionnement, les transports scolaires de l'ARC – les Scolas'TIC – ont été optimisés pour près de 2 000 élèves (avec des adaptations d'horaires et de circuits), mais aussi pour le grand public. ”



En effet, au-delà du réseau des bus urbains TIC, des liaisons régulières entre Compiègne et chaque commune de l'ARC sont possibles par le biais des Scolas'TIC. Deux allers-retours quotidiens au minimum permettent de rejoindre la gare, le centre ville de Compiègne ou encore l'hôpital. Une campagne d'information et de promotion a permis d'accroître la fréquentation de ce service.

Emblématiques et enviés, les bus TIC continuent, eux, d'assurer gratuitement plus de 6 millions de voyages chaque année. A l'écoute des usagers, l'ARC apporte des améliorations régulières comme, cette année, des adaptations d'horaires pour faciliter les correspondances avec les trains ou avec les besoins des étudiants.

Des arrêts qui s'annoncent

Les TIC, déjà équipés de planchers bas et de plates-formes d'accès pour les personnes en fauteuil roulant, sont dorénavant dotés d'un système d'annonces sonores et visuelles pour faciliter les déplacements des personnes qui voient ou qui entendent mal. Le système d'information des voyageurs connaît la position du véhicule grâce à un GPS. Une voix annonce le prochain arrêt et un texte s'affichant sur un bandeau numérique complète l'annonce sonore.

Allotic double sa fréquentation en quatre ans !

Pour toujours améliorer les déplacements grâce à Allotic, l'ARC a mis en place dernièrement, 5 nouveaux arrêts (pour 86 au total désormais) et a élargi les horaires des courses le matin entre 7h et 9h. Ce créneau destiné aux salariés regroupe déjà près du quart des réservations, tout comme celui de 17h à 19h. Cette bonne

adaptation aux besoins de la population active est un des facteurs expliquant la nette progression de la fréquentation. Ainsi, par rapport à 2008, ce sont 3 483 personnes en plus qui ont été transportées par les taxis soit 16 145 usagers en 2009. Depuis 2005, on enregistre une évolution de plus de 106 % sur le nombre des personnes transportées. On note que Compiègne reste la commune la plus représentée en nombre de clients, ce qui démontre que les déplacements ne se font pas uniquement vers le centre ville mais qu'Allotie permet aussi aux usagers de se rendre sur leur lieu de travail dans les zones d'activités des communes périphériques. Parmi les 14 communes hors Compiègne, les clients les plus nombreux sont de Choisy-au-Bac et La Croix Saint Ouen. Proportionnellement au nombre d'habitants, les communes de Saint-Jean-aux-Bois et Vieux-Moulin sont les plus représentées. Par ailleurs, le nombre de personnes par course continue d'augmenter (1,4 personne en moyenne) ce qui correspond aux objectifs fixés.

Faciliter les déplacements domicile-travail

Une étude des déplacements domicile-travail a été menée auprès des employeurs et des salariés des zones d'activités du Compiégnois. Les conclusions permettront d'apporter de nouvelles réponses à travers les transports collectifs, la promotion du co-voiturage ou le développement du réseau cyclable...

Pour une liaison ferroviaire Picardie-Roissy

C'est un autre projet prioritaire pour le Compiégnois et l'ARC. Il s'agit de créer une nouvelle ligne entre Creil et la gare TGV de Roissy. Elle facilitera les déplacements domicile-travail des salariés du pôle de Roissy et permettra aux habitants du sud de la Picardie de prendre les lignes TGV qui évitent Paris.

Un parking pour les usagers de la gare

Le parking Raymond Poincaré, situé rue Pierre Curie, à l'angle de l'avenue Raymond Poincaré à Margny, augmente l'offre de stationnement pour les personnes se rendant à la gare SNCF de Compiègne et améliore ainsi l'intermodalité. Il présente aussi l'avantage de se trouver au nord de la voie ferrée côté Margny, où l'offre de stationnement est particulièrement limitée. Les personnes, résidant sur la rive droite de l'Oise, n'ont donc plus à franchir le pont de chemin de fer en voiture, ce qui a également un impact positif sur la circulation du cœur d'agglomération. Le stationnement sauvage aux abords de la gare, côté Margny, a ainsi diminué.



Laurent Portebois, Maire de Clairoux, vice-président de l'ARC, président de la commission des transports

Soyez en conscience, les services de transports de l'agglomération proposent une offre unique avec la gratuité des bus urbains, mais aussi des transports scolaires, et du système de cars entre les communes et la ville centre. En y ajoutant le service de transports à la demande Allotie (en nette augmentation), le panel est adapté aux différents besoins. Pour autant, l'ARC entend aller plus loin en étant toujours à l'écoute des usagers, en particulier ceux qui se rendent sur leur lieu de travail. Avec un parking spécifique près de la gare, des adaptations d'horaires et une étude en cours, les efforts se poursuivent.

Autre cheval de bataille, la sécurité est un élément auquel nous sommes attachés. Comme chaque année, les élus de l'Agglomération de la Région de Compiègne, les sociétés de transports, les services des pompiers et de gendarmerie ont sensibilisé les collégiens à la sécurité dans les bus et cars de transports scolaires.

Un nouveau film a été réalisé sur les services de transports gratuits gérés par l'ARC, les bus TIC et les cars Scolas'TIC. Ce support audio-visuel est projeté lors de chaque séance d'une heure avec les classes de sixième. De quoi introduire le sujet et ouvrir le dialogue avec les élèves. Cette année, 6 collèges et 600 élèves de sixième ont été sensibilisés.



Le fonctionnement de l'ARC

5



FINANCES

“ Les finances de l'agglomération en 2009 ”

En 2009, plusieurs chantiers importants ont été achevés (parking destiné aux utilisateurs de la gare SNCF, aménagement du quartier du Clos Féron à Le Meux...). D'autres ont été engagés (3^{ème} bassin d'orages de Compiègne, réaménagement des anciens locaux de la Banque de France et de l'ancien site du 6^{ème} RHC sur les Hauts de Margny, du quartier des Jardins à La Croix Saint Ouen) ainsi que début 2010 celui du nouveau pont urbain.

Les ressources de l'agglomération

1- La taxe professionnelle

Son taux a augmenté en 2009 de 5 % passant ainsi de 11,85 % à 12,44 %. Pour autant, ce taux est très inférieur à la moyenne de ceux constatés dans l'ensemble des communautés d'agglomération. Le produit de la taxe professionnelle s'est élevé en 2009 à 25,09 millions d'euros.

2- Le versement transport

Acquitté par les entreprises de plus de 9 salariés, il permet de financer le réseau de bus gratuits de l'ARC. Son produit s'est élevé à 4,028 millions en 2009 (4,1 en 2008). Cette très légère diminution traduit les premiers effets de la crise économique sur les entreprises locales.

3- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Son taux n'a pas été modifié en 2009 : il est demeuré fixé à 8,7 % après deux années de baisse consécutives.



Les équilibres du compte administratif 2009

Budget principal	Dépenses	Recettes	Résultat brut 2009	Résultat 2008	Résultat net 2009
Fonctionnement	39 731 584,78	45 391 853,39	5 660 268,61	0,00	5 660 268,61
Investissement	17 469 245,57	14 365 077,98	-3 104 167,59	4 531 579,33	1 427 411,74
Total	57 200 830,35	59 756 931,37	2 556 101,02	4 531 579,33	7 087 680,35
Budget aménagement	Dépenses	Recettes	Résultat brut 2009	Résultat 2008	Résultat net 2009
Fonctionnement	12 431 785,86	15 986 790,84	3 555 004,98	0,00	3 555 004,98
Investissement	12 495 298,73	9 888 602,99	-2 606 695,74	-3 902 663,97	-6 509 359,71
Total	24 927 084,59	25 875 393,83	948 309,24	-3 902 663,97	-2 954 354,73
Budget transports intercommunaux	Dépenses	Recettes	Résultat brut 2009	Résultat 2008	Résultat net 2009
Fonctionnement	5 428 592,90	5 265 703,93	-162 888,97	475 699,74	312 810,77
Investissement	98 608,75	15 865,36	-82 743,39	70 340,00	-12 403,39
Total	5 527 201,65	5 281 569,29	-245 632,36	546 039,74	300 407,38
Budget déchets ménagers	Dépenses	Recettes	Résultat brut 2009	Résultat 2008	Résultat net 2009
Fonctionnement	6 160 503,29	6 922 394,43	761 891,14	1 209 060,11	1 970 951,25
Investissement	26 581,93	68 349,90	41 767,97	113 630,85	155 398,82
Total	6 187 085,22	6 990 744,33	803 659,11	1 322 690,96	2 126 350,07
Budget hôtel de projets	Dépenses	Recettes	Résultat brut 2009	Résultat 2008	Résultat net 2009
Fonctionnement	357 939,66	341 574,24	-16 365,42	11 669,87	-4 695,55
Investissement	3 848 826,23	3 848 826,63	0,40	0,00	0,40
Total	4 206 765,89	4 190 400,87	-16 365,02	11 669,87	-4 695,15
Budget résidence personnes âgées	Dépenses	Recettes	Résultat brut 2009	Résultat 2008	Résultat net 2009
Fonctionnement	272 522,19	302 468,67	29 946,48	7 372,23	37 318,71
Investissement	5 393,88	8 242,18	2 848,30	29 507,54	32 355,84
Total	277 916,07	310 710,85	32 794,78	36 879,77	69 674,55
Budget aire des gens du voyage	Dépenses	Recettes	Résultat brut 2009	Résultat 2008	Résultat net 2009
Fonctionnement	623 645,66	618 245,88	-5 399,78	5 400,42	0,64
Investissement	287 436,36	546 915,37	259 479,01	444 819,87	704 298,88
Total	911 082,02	1 165 161,25	254 079,23	450 220,29	704 299,52
Budget aérodrome	Dépenses	Recettes	Résultat brut 2009	Résultat 2008	Résultat net 2009
Fonctionnement	71 687,58	70 354,32	-1 333,26	0,00	-1 333,26
Investissement	34 824,89	370 919,05	336 094,16	-401 738,16	-65 644,00
Total	106 512,47	441 273,37	334 760,90	-401 738,16	-66 977,26
Budget SAGE	Dépenses	Recettes	Résultat brut 2009	Résultat 2008	Résultat net 2009
Fonctionnement	59 362,17	95 936,83	36 574,66	-2 396,86	34 177,80
Investissement	79 038,28	46 177,92	-32 860,36	-5 162,73	-38 023,09
Total	138 400,45	142 114,75	3 714,30	-7 559,59	-3 845,29

Budget assainissement	Dépenses	Recettes	Résultat brut 2009	Résultat 2008	Résultat net 2009
Fonctionnement	2 805 535,23	3 635 250,61	829 715,38	-478 759,82	350 955,56
Investissement	7 864 563,53	7 022 385,32	-842 178,21	-580 328,84	-1 422 507,05
Total	10 670 098,76	10 657 635,93	-12 462,83	-1 059 088,66	-1 071 551,49

Budget SPANC	Dépenses	Recettes	Résultat brut 2009	Résultat 2008	Résultat net 2009
Fonctionnement	236 829,97	113 505,64	-123 324,33	123 324,33	0,00
Investissement	65 023,08	261 681,73	196 658,65	0,00	196 658,65
Total	301 853,05	375 187,37	73 334,32	123 324,33	196 658,65

Budget eau potable	Dépenses	Recettes	Résultat brut 2009	Résultat 2008	Résultat net 2009
Fonctionnement	861 753,49	1 068 824,50	207 071,01	554 816,07	761 887,08
Investissement	233 787,53	405 647,82	171 860,29	3 868 612,01	4 040 472,30
Total	1 095 541,02	1 474 472,32	378 931,30	4 423 428,08	4 802 359,38

Budget tourisme	Dépenses	Recettes	Résultat brut 2009	Résultat 2008	Résultat net 2009
Fonctionnement	201 827,46	226 544,95	24 717,49	0,00	24 717,49
Investissement	22 282,73	0,00	-22 282,73	0,00	-22 282,73
Total	224 110,19	226 544,95	2 434,76	0,00	2 434,76

Total budgets	Dépenses	Recettes	Résultat brut 2009	Résultat 2008	Résultat net 2009
Fonctionnement	69 243 570,24	80 039 448,23	10 795 877,99	1 906 186,09	12 702 064,08
Investissement	42 530 911,49	36 848 692,25	-5 682 219,24	4 168 595,90	-1 513 623,34
Total	111 774 481,73	116 888 140,48	5 113 658,75	6 074 781,99	11 188 440,74

4- La dotation globale de fonctionnement (DGF) et le fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Le montant, quasi identique à celui de 2008, de cette dotation versée par l'Etat était de 10,81 millions d'euros en 2009.

Le fonds de compensation de la TVA correspond à un reversement partiel de la TVA acquittée par les collectivités pour leurs dépenses d'investissement. Son montant était de 448 000 € en 2009.

5- Le financement des investissements de l'ARC

Le niveau des investissements du budget principal de l'agglomération est de 246 € annuels par habitant (144 au niveau national). Ce montant est quasi identique aux prévisions de la prospective budgétaire qui prévoyait 243 € d'investissement par habitant. Son épargne brute représente près de 5 millions d'euros soit 24 % de ses recettes d'investissement. Le montant des emprunts, tous budgets confondus, est, en fin d'exercice 2009, de 13 millions d'euros.

La capacité de désendettement de l'ARC est de 4,5 ans (le seuil d'alerte étant pour cet indicateur fixé à 12 ans).



> Rénovation du groupe scolaire Le Grand Pré à Jonquières

Services partagés,
une aide pour toutes les
communes de l'ARC

Les communes de l'agglomération peuvent bénéficier des services de l'ARC dans trois domaines.

Le droit des sols

Le service du droit des sols de l'ARC instruit les demandes d'autorisation d'urbanisme de 14 communes de l'ARC et de Lachelle. Cela concerne les permis de construire, les déclarations préalables... Plus de 1 000 dossiers sont examinés chaque année. Les demandes de travaux, que ce soit un ravalement de façade ou la construction d'un établissement, passent par ce service. Il étudie le projet en fonction de la réglementation et du plan local d'urbanisme de la commune. A l'issue de cette analyse, il émet un avis favorable ou non. Cependant, le maire de la commune reste le seul signataire du permis, et donc le décisionnaire final.

Les marchés

Lorsqu'une commune a besoin de faire appel à un prestataire extérieur, le service des marchés de l'ARC lance un appel d'offres auquel les entreprises vont répondre. Puis, selon les critères établis par le dossier de consultation, une d'entre elles sera retenue. Elle verra alors son contrat signé et toute la procédure gérée par le service des marchés pour le compte de la commune concernée.

Le bureau d'études - VRD (Voirie et Réseaux Divers) et bâtiments

De la même façon, ce service établit, pour les communes qui veulent réaliser des chantiers, le dossier technique de consultation. Celui-ci décrit les travaux demandés. Une fois l'entreprise choisie, les agents du service vont vérifier la bonne conduite du chantier : le lancement, le suivi et la réception des travaux. Ils se chargeront aussi de monter les dossiers techniques qui permettront d'obtenir des subventions.

Bien que les services de l'agglomération interviennent dans les projets des communes, les prises de décisions restent du



ressort du maire de la commune. Il en assure le contrôle et en a la responsabilité.

L'ancienne poste de Saint-Jean-aux-Bois transformée en logements

L'ancienne poste de Saint-Jean-aux-Bois a été rénovée par la commune qui souhaitait mettre en valeur son patrimoine. Pour l'aider dans ce projet, elle a fait appel aux services partagés de l'ARC.

Le bâtiment a fait l'objet d'une rénovation à laquelle l'ARC a apporté une aide financière (dans le cadre de l'aide à la pierre), mais aussi ses compétences au travers des services partagés. Le service des marchés a permis de choisir les cinq entreprises qui ont réalisé les travaux. Les services techniques ont assuré la conduite de l'opération. L'ARC a joué le rôle d'assistant au maître d'ouvrage et permis la transformation du bâtiment.

Jonquières : Le Grand Pré rénové

Jonquières a, elle aussi, fait appel aux services partagés de l'ARC pour son projet de rénovation du groupe scolaire Le Grand Pré.

Les travaux étant réalisés pendant les vacances d'été, le chantier, qui a commencé en 2007, durera en tout cinq ans.

Quand il sera achevé, le groupe scolaire aura bénéficié d'une rénovation complète : charpente, chauffage, faux plafonds, électricité, peintures et revêtements de sol.

Les services partagés préparent les dossiers d'appels d'offres (service des marchés), de subventions (bureau d'études-VRD) et participent au suivi du chantier. L'ARC est l'interlocuteur des entreprises et du maire.



Jean-Claude Granier

Maire de Saint-Sauveur,
vice-président de l'ARC,
président de la commission
d'appel d'offres

En 2009, la commission d'appel d'offres a fourni un travail considérable avec les consultations concernant deux dossiers majeurs : l'installation du Tribunal de commerce de la vallée de l'Oise, du Conseil de prud'hommes et du Greffe dans les anciens locaux de la Banque de France et la construction du nouveau pont urbain à Compiègne.

Elle a été très efficacement épaulée par le service des marchés de l'ARC pour la préparation des dossiers et leur analyse et pour la tenue de nos réunions.

Je tiens à souligner le professionnalisme et le souci d'œuvrer ensemble dans le sens de l'intérêt général que tous ont manifesté, élus comme fonctionnaires. Notre commission a toujours travaillé au complet avec tous nos titulaires ou avec leurs suppléants.

Et nous avons été particulièrement soucieux de tout prévoir afin d'éviter les avenants et les surcoûts a posteriori. Beaucoup de travail a donc été fait et avec beaucoup de sérieux.

Le Système d'Information Géographique (SIG) de l'ARC

C'est une application en ligne accessible depuis 2008 aux services communaux et intercommunaux. Il leur permet de disposer du plan et de la matrice cadastrale (DGFIP) superposés à une photographie aérienne.

Sur cette base, un projet de numérisation des documents d'urbanisme a été lancé en début 2009. À partir de juin 2010 on aura ainsi accès aux plans de zonage et on pourra consulter le règlement qui leur est associé.

L'intégration des informations sur les réseaux (eau potable, eaux usées, gaz, électricité...) sera réalisée en 2011.

“ Les élus et les services de l'ARC ”



> Michèle Le Chatelier aux côtés de Philippe Marini et de Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la communication, lors de sa venue au Palais impérial

Michèle Le Chatelier,

Les élus et le personnel de l'ARC ont été particulièrement touchés par la disparition en fin d'année 2009 de Mme Michèle Le Chatelier, très appréciée pour son esprit d'initiative et ses compétences.

Déleguée à l'information et à la communication puis adjointe à la culture de Compiègne, elle s'était énormément investie dans sa mission. Elle a été à l'origine du jumelage de Compiègne avec la ville américaine de Raleigh et de la création de l'association des Amis Américains du Château de Compiègne. Elle a également participé au sauvetage du Théâtre impérial.

A l'ARC, c'est essentiellement dans le domaine du tourisme qu'elle s'est engagée, défendant notamment le Haras national.

Les délégations

Eric Bertrand

Gestion de l'eau

Arielle François

Relations avec le SMVO et l'ESCOM

Renza Fresch

Développement durable et Agenda 21

Baudoin Gérard

Patrimoine et paysages

Sadi Guerdin

Equipement scolaire

Jean-Noël Guesnier

Lutte contre les inondations

Eric Hanen

Accessibilité aux personnes handicapées

Bernard Hellal

Aménagement du plateau de Margny

Thierry Hochet

Promotion touristique

Jean-Pierre Lebœuf

Bâtiments publics communautaires

Michel Le Carrères

Questions sociales, RPA et insertion

Patrick Lesne

Relations avec l'ONF

Christian Navarro

Aménagement des zones commerciales

Marc Rissons

Assainissement

Robert Ternacle

Relations avec les entreprises et les administrations

Philippe Trinchez

Pistes cyclables et relations avec le commerce

Eric de Valroger

Equipements d'intérêt communautaire et relations avec le monde agricole

Eric Verrier

Sécurité

Liliane Vézier

Nouvelles technologies de l'information et de la communication

Anne-Marie Vivé

Logement

Les Présidents de commissions

Robert Ternacle
Administration, finances,
économie



Laurent Portebois
Transports



Michel Foubert
Grandes infrastructures,
enseignement supérieur,
formation-emploi



Bernard Hellal
Environnement,
cadre de vie



Philippe Marini
Président de l'ARC



Jean Desessart
Aménagement, urbanisme



Jean-Noël Guesnier
Équipement



Eric de Valroger
Information, communication



Jean-Claude Granier
Appel d'offres



**Eric
de Valroger**

Vice-président de l'ARC,
président de la commission de
l'information et de la communication,
délégué aux équipements d'intérêt
communautaire et aux relations avec
le monde agricole

Dans sa communication, l'ARC s'efforce de rendre ses actions plus visibles et accessibles au grand public. Ainsi, nous cherchons à apporter des exemples concrets répondant à nos grands objectifs. Comment fonctionnent les aménagements anti-inondations de Choisy-au-Bac, en quoi consistent les animations des messagères du tri, comment se dessinera un futur quartier, quand débute la collecte des déchets verts, quels seront les impacts du chantier du cœur d'agglomération pour la circulation ? Autant de questions auxquelles nous tentons d'apporter des réponses simples à nos habitants.

Nous tenons également à être à l'écoute de nos concitoyens et des entreprises. Une série de réunions dans les communes et les zones d'activités est ainsi mise en place, pour faciliter la concertation et mieux répondre aux besoins. Dans la même optique, les habitants sont consultés sur le schéma de cohérence territoriale, ou peuvent poser des questions via un numéro vert au sujet du chantier du cœur d'agglomération.

Notre ambition est donc de faire une communication utile plutôt que de s'afficher de façon excessive et stérile. Nous voyons sur le terrain que cette stratégie porte ses fruits, que les actions de l'ARC sont bien identifiées.

Connus et reconnus, nous cherchons également à être auprès des entreprises en développant des supports pour promouvoir nos projets et en ayant une image plus valorisante sur les salons professionnels. Des actions moins visibles pour le grand public mais ô combien importantes en terme économique et d'emplois.

Le conseil d'agglomération de l'ARC

Armancourt



Eric Bertrand
Vice-président de l'ARC

Brigitte Cugnet
Suppléante

Hervé Morvan
Suppléant

Bienville



Thierry Hochet
Vice-président de l'ARC

Christophe Demangeot
Suppléant

Philippe Guay
Suppléant

Choisy-au-Bac



Jean-Noël Guesnier
Vice-président de l'ARC



Thérèse-Marie Lamarche

Bernard Marquette
Suppléant



Michel Lamort

Pierre Poilane
Suppléant

Clairoix



Laurent Portebois
Vice-président de l'ARC



Roland Venderbure

Emmanuel Guesnier
Suppléant

Bruno Livet
Suppléant

Compiègne



Philippe Marini
Président de l'ARC



Eric de Valroger
Vice-président de l'ARC



Michel Foubert



Evelyse Guyot



Sylvie Oger



Richard Velez



Michel Le Carrères



Arielle François



Eric Hanen



Christian Tellier



Eric Verrier



Jacqueline Liénard



Marie-Claire Garreau



Nicolas Leday



Philippe Trinchez



Liliane Vézier



Joël Dupuy de Méry



Marie-France Gibout



Marie-Christine Legros



Françoise Trousselle



Anne-Marie Vivé

Oumar Ba
Suppléant

Jean-François Caux
Suppléant

Rémi Lemaistre
Suppléant

Régis de Montgolfier
Suppléant

Janville



Sadi Guerdin
Vice-président de l'ARC

Philippe Boucher
Suppléant

Corinne Carlier
Suppléante

Jaux



Christian Navarro
Vice-président de l'ARC



Jean-Pierre Betegnie

Jacques Blasset
Suppléant

Olivier Richard
Suppléant

Jonquières



Baudoin Gérard
Vice-président de l'ARC

Catherine Carlu-Fournier
Suppléante

Nicole Lheritier
Suppléante

Le Meux



Robert Ternacle
Vice-président de l'ARC



Evelyne Le Chapelier

Marie-Paule Blin
Suppléante

José Schambert
Suppléant

Margny-lès-Compiègne



Bernard Hellal
Vice-président de l'ARC



Joël Collet

Rachida El Amrani
Suppléante



Yannick Leclère

Jean-Paul Herbet
Suppléant



Christine Muller

Marylène Himeda
Suppléante



Marc Ressons

Nathalie Ley Ngardigal
Suppléante

Saint-Sauveur



Jean-Claude Granier
Vice-président de l'ARC



Claude Gerbault

Daniel Carbonnier
Suppléant

Jean-Claude Picard
Suppléant

La Croix Saint Ouen



Jean Desessart
Vice-président de l'ARC



David Guérin

Jacqueline Ferradini
Suppléante



Louis Perrier

Eric Seltzer
Suppléant



Philippe Vallée

Saint-Jean-aux-Bois



Jean-Pierre Lebœuf
Vice-président de l'ARC

Philippe Luisin
Suppléant

Dominique Michel
Suppléant

Venette



Renza Fresch
Vice-présidente de l'ARC



Stéphane Coville

Michel Ravasio
Suppléant



Didier Loye

Michel Zwick
Suppléant

Vieux-Moulin



Patrick Lesne
Vice-président de l'ARC

Dominique Ciavatti
Suppléante

Bernard Defoor
Suppléant

Les services de l'ARC

Philippe Marini
Président

Jean-Guy Hallo
Directeur général des services

Assma Nougali-Bouchbouk
Assistante

Carole Ozenne
Directeur de la stratégie et
de la promotion du territoire

Direction du foncier, du patrimoine, des moyens généraux

Pascal Rougelot,
Directeur

Véronique Baron,
Assistante

Sandrine Brière,
Adjointe au directeur

**Alexandra Delabarre,
Camille Delanoy
Véronique Baron**
Cellule patrimoine et foncier

Direction de l'économie

Serge Cochard,
Directeur de l'économie

Sabine Delille,
Assistante

Céline Grégoire,
Relations avec les entreprises,
Promotion Economique

Grégory Sauvage,
Chargé d'études

Hôtel de projets

Corinne Prigent,
Directrice

Isabel De Oliveira, Thérèse Pischedda
Assistants

Direction de l'aménagement et des transports

Xavier Huet, Directeur général adjoint

Laurence Lagny, Assistante

Habitat

Jérôme Allieux,
Responsable du service

Virginie Colinet,
Responsable cellule logement

Sandra Bonniec, Latifa Hajji, Laurence Lamiri,
Cellule logement

Muriel Drapier,
Assistante

Aménagement - Urbanisme

**Jérôme Allieux, Ghislaine Bergé,
Pascal Vantomme,**
Chargés de mission

Jaouahir Ait Rahou,
Assistante

S.I.G.

Florent Vanhoutte,
Chargé de mission

Droit des sols

Brigitte Cordier,
Responsable du service

Perrine Bakum,
Adjointe au responsable

**Marie-Christine Calet, Peggy Cardot,
Maryse Flahauw, Isabelle Millet,**
Instructeurs droits des sols

Transports et mobilité

Benjamin Delplanque,
Responsable du service

Constance Levasseur,
Adjointe au responsable

Muriel Drapier,
Assistante

Philippe Caullier,
Responsable médiateurs

**Adil Ben Ali, Michaël Boilon,
Edmond Hajrizi, Mohamed Mouhdi,
David Normand,**
Médiateurs TIC

Direction de l'administration générale et des affaires juridiques

Philippe Traisnel,
Directeur général adjoint

**Nathalie Mougnot,
Valérie Delahaye,**
Assistants et assemblées délibérantes

Service marchés

Jean-Marc Cordier,
Responsable du service

**Marion Leroux de Bretagne,
Pascale Balesdens, Catherine Lavaud,
Noémi Henriques,**
Assistants

Ressources humaines et administration générale

Marguerite Rosé,
Responsable du service

Valérie Delahaye,
Assistante

Accueil et Allotie

Vanessa Imbert, Martine Frise,
Hôtesse d'accueil

Police intercommunale

Marc Guenedal, Yannick Lhirondele,
Policiers intercommunaux

Entretien des locaux

Claire Picard, Danièle Ledoux, Dany Boilon,
Agents polyvalents

Aérodrome, sécurité et gens du voyage

Philippe Caullier,
Responsable

**Monique Millier, Lionel Deligny,
Thierry Garcia, Lahcen Daali,
Jean-Claude Tranchant**
Agents de sécurité

Hedwige Hamonneau
Assistante du Président

Assma Nougali-Bouchbouk
Assistante des vice-présidents

Laurence Gilgaire
Assistante du Directeur Général

**Direction
du budget et des finances**

Xavier Jorrot,
Directeur

Chantal Denain-Garcia,
Assistante

Françoise Prieur
Adjointe au directeur

**Chantal Denain-Garcia, Mélanie Petit,
Nathalie Mercier,**
Secrétaires comptables

Résidence Jean Lefort

Dominique Quette,
Directrice

Bernadette Gérard,
Gardiennage et entretien

Elisabeth Choron, Danièle Ledoux,
Entretien

**Direction
des services techniques**

Bernard Lacroix,
Directeur général

**Sylvie Olivier,
Catherine Lebon,**
Assistants

Assainissement

Cindy Malherbe,
Assainissement

Eau

Charlotte Kuzniak,
Eau et inondations

Collecte des déchets et tri sélectif

Béatrice Maldonado,
Responsable du service

Rachel Marche, Marie Visticot,
Collecte et tri

Bureau d'études

Lionel Manabre,
Responsable du service

Yves Mathiou,
Conception et suivi paysagers

**Philippe Bossières, Eric Demessence,
Gervais Derenty, Catherine Saint-Omer,
Xavier Saluaux,**
Bureau d'études VRD

Ana Pereira,
Assistante

**Assistance maîtrise d'ouvrage -
Bâtiments - VRD**

Marc Parmentier,
Responsable du service

Denis Gamber,
Entretien du patrimoine

+ 8 agents des services techniques de la
ville de Compiègne en cumul d'activités

SAGE Oise Aronde

Fabien Blaize,
Chargé de mission

Rosine Guyon,
Assistante

**Direction
de la communication**

Anne Bouchara,
Directrice

Christel Chilain,
Assistante

Christophe Tellier,
Chargé de communication

**Direction
de l'Office de tourisme**

Laurence Francart,
Chargée de mission,
directrice de l'Office de tourisme

Association du Pays Compiégnois

Jean-Guy Hallo,
Directeur

François-Henri Ternacle,
Chargé de mission

Christelle Laux,
Assistante

“ L'ARC en chiffres ”

111 millions d'euros

Les dépenses réalisées par l'ARC en 2009

2 700

Le nombre de logements qui seront créés sur une période de six ans

50 %

environ de la surface agricole utile du périmètre de captage d'eau potable de Baugy fait l'objet d'une contractualisation pour une limitation des produits phytosanitaires

12 300 m³

c'est le volume du bassin d'orages, profond de 22 m, en construction rue de l'Oise à Compiègne

2 millions

de poids lourds en moins sont espérés pour 2050 grâce au canal Seine-Nord Europe





100 000

La barre du nombre de visiteurs franchie par le Palais impérial en 2009, soit une augmentation de 16,85 % par rapport à l'année précédente

5 340

étudiants à Compiègne actuellement

12

zones d'activités sur le territoire de l'ARC

20 %

des touristes sont étrangers, principalement des Anglais et des Hollandais

50 %

de la largeur du nouveau pont sera réservée à la circulation douce (piétons, vélos...)

2 allers-retours

minimum gratuits sont assurés quotidiennement en cars entre chaque commune de l'ARC et la ville centre

3

Le nombre de web-mag vidéo diffusé sur www.agglo-compiegne.fr

50

élus au conseil d'agglomération représentant les 15 communes de l'ARC





L'Agglomération
de la Région
de Compiègne



**La Croix Saint Ouen,
Maire : Jean Desessart**



**Le Meux,
Maire : Robert Ternacle**



**Margny-lès-Compiègne,
Maire : Bernard Hellal**



**Saint-Jean-aux-Bois,
Maire : Jean-Pierre Lebœuf**



**Saint-Sauveur,
Maire : Jean-Claude Granier**



**Venette,
Maire : Renza Fresch**



**Vieux-Moulin,
Maire : Patrick Lesne**





Agglomération de la Région de Compiègne
Place de l'Hôtel de Ville - BP 10007 - 60321 Compiègne cedex
Tél : 03 44 40 76 00

 www.agglo-compiegne.fr